ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

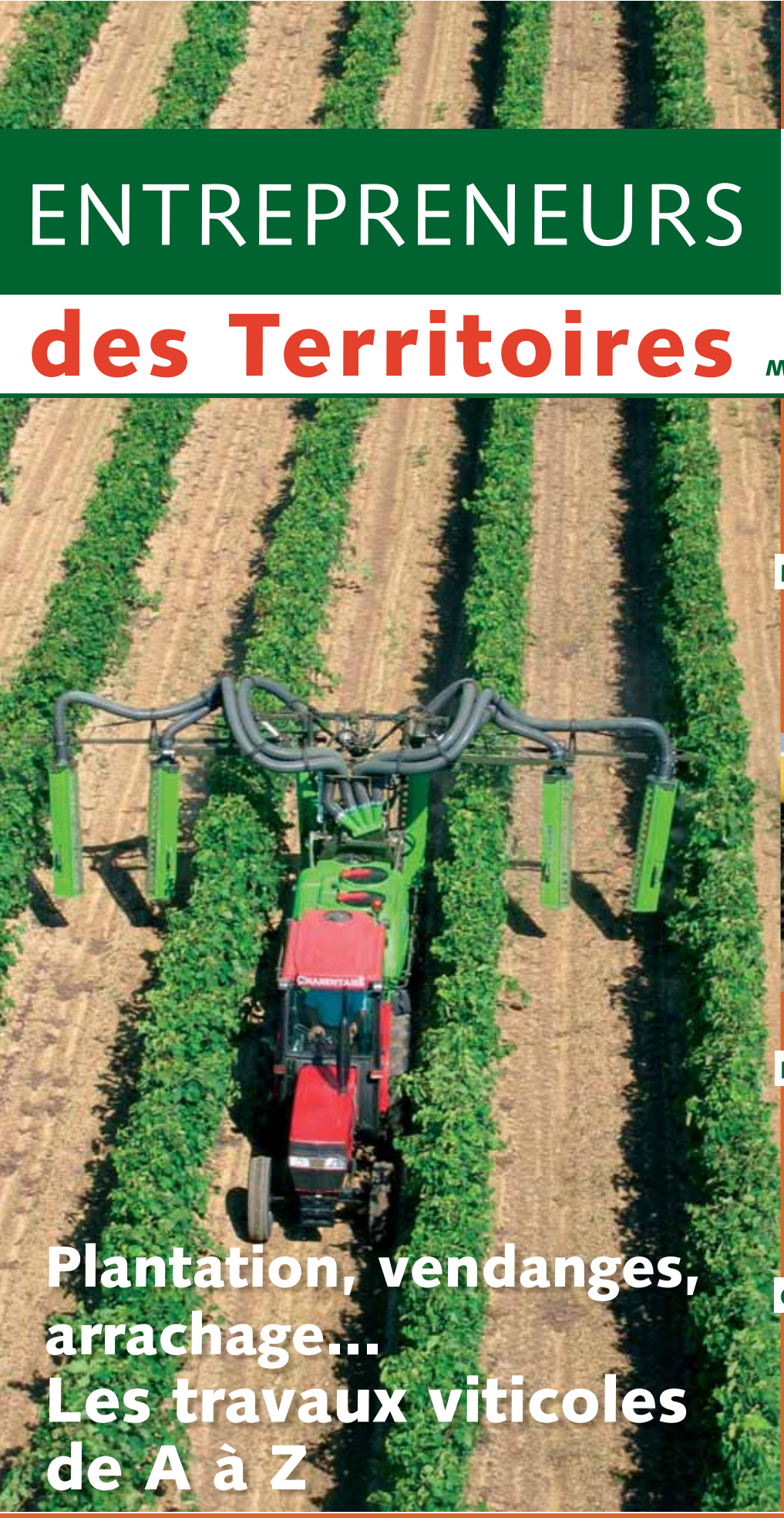

Plantation, vendanges, arrachage... Les travaux viticoles de A à Z

DOSSIER

Moissonneuse-batteuse : le traitement des pailles

PROFESSION

Marchés publics (II) : du côté des collectivités locales

GROS PLAN SUR...

- Les outils de l'atelier
- Les croque-souches et broyeurs forestiers

20 Novembre 2006 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

Gamme CLAAS

Plus de 200 matériels différents. Jamais votre choix ne sera aussi bien adapté à votre taille.

Gamme CLAAS

Avec plus de 200 produits différents, CLAAS est le seul constructeur du marché à proposer autant de machines : le meilleur moyen de s'adapter aux besoins de tous les professionnels de l'agriculture. Des machines de récolte aux tracteurs en passant par les presses et la chaîne verte, la technologie CLAAS vous accompagne 365 jours par an, quelle que soit la spécificité de votre activité. Avec la certitude que votre machine est la solution la plus performante, celle qui vous correspond. Et qu'elle bénéficie du niveau le plus élevé en matière d'innovations, de fiabilité, de performances et de rentabilité. Jamais votre choix ne sera aussi bien adapté à votre taille.

Notre culture nous pousse à aller plus loin.

Le spécialiste de la récolte | claas.fr

CCB

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la fédération Entrepreneurs des Territoires

RÉDACTION

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant
sr@fitamant.fr

Rédacteurs
Pages Vie syndicale : Patrice Durand
p-durand@e-d-t.org
Erwan Charpentier
François Delaunay
Lina Haddad
Olivier Fachard
Frédéric Ripoche
Gérard Vromandt

Secrétaire de rédaction
Gaëlle Poyade
gaelle.poyade@fitamant.fr

PUBLICITÉ-DIFFUSION
2 rue F.Le Dantec
29000 Quimper

Directrice commerciale
Hélène Loudéac
Tél. 02 98 98 01 40
helene.loudeac@fitamant.fr

Chef de publicité
Murielle Quéré
Tél. 02 98 98 01 41
pub.edt@fitamant.fr

Assistante commerciale
Laurence Pochic
Tél. 02 98 98 01 40
com@fitamant.fr

Relations abonnés
Isabelle Alexandre
Katell Fouron
abo@fitamant.fr

FABRICATION

Mise en page
Sonia Seznec

Impression
Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 1005 T 85572
Dépôt légal : octobre 2006
N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle du mouvement des entrepreneurs de services agricoles, forestiers et ruraux.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia
75 014 Paris
Tél. 01 53 91 44 98

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an)

Editions Fitamant

rue Menez-Caon
BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
Tél. 02 98 27 37 66
Fax 02 98 27 37 65

Crédit photo de la couverture : Frédéric Ripoche

5 **Éditorial**

Vie syndicale

6 • Loi sur l'eau et loi sur les OGM
7 • QualiTerritoires : délivrance de titres de qualification par activité
8 • Homologation de la norme application de produits phytosanitaires
9 • Travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi : des cotisations patronales réduites
10 • Qualité, Sécurité, Environnement et gestion prévisionnelle des compétences en Nord Pas-de-Calais Picardie
11 • Éligibilité des entrepreneurs à la modernisation des équipements
12 • Réunions régionales EDT Centre et EDT Midi-Pyrénées
13 • Actualités

Profession

15 • ETV Reullier : savez-vous planter... les vignes
19 • Marchés publics : travaux ruraux et collectivités locales

22 **Social**

• L'immatriculation des activités nouvelles

Actualités

23 • 21 nouveaux tracteurs chez Fendt
25 • L'Axial Flow de Case IH fête ses 30 ans
26 • John Deere célèbre ses 50 ans de présence en Europe
28 • Viticulture durable : mieux vaut prévenir que guérir

Salon

32 • Innovagri : le rendez-vous des nouveautés de la rentrée
37 • Foire de Châlons en Champagne : une ETA encore à l'honneur
39 • Space : une édition anniversaire

Dossiers

41 • Traiter la paille selon les besoins
45 • Arrachage de betteraves : privilégier la rentabilité

48 **Gros plan sur...**

• Les outils de l'atelier
• Les pulvérisateurs automoteurs
• Croque souches et broyeurs lourds forestiers

53 **Nouveautés Matériels**

54 **EDT Occa**

DEFENDER

Arriver au sommet demande beaucoup d'efforts et de sacrifices, mais la récompense est grande. Les adeptes de la conduite tout-terrain le savent bien. C'est pour cette raison que le Defender est devenu avec le temps un véhicule emblématique de l'aventure 4x4. Car ce modèle offre une sécurité et une robustesse à toute épreuve. Et avec ses nombreuses possibilités d'agencement : Pick Up ou Station Wagon, Hard Top ou Soft Top, Crew Cab, ainsi que ses 3 choix d'empattement 90/110/130*, l'aventurier qui sommeille en vous ne tardera pas à se réveiller.

LAND ROVER

GO BEYOND*

*Imaginez un nouvel horizon

Consommations Norme CE 1999/94 (L/100 km) : Mixte 10,0 (90 SW) - 10,5 (110 SW) - CO2 (g/km) : 282 (90 SW) - 299 (110 SW). Circulation sur voies autorisées seulement. * Selon stocks disponibles. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire Land Rover. SIREN 425 127 362 RCS Versailles. y&r France 2006.

Professionnaliser encore et toujours nos entreprises

Le 7 décembre prochain, vos présidents de syndicats départementaux seront réunis à Paris à l'occasion de la traditionnelle assemblée générale EDT. La réunion de tous les présidents accompagnés des animateurs est un moment fort de dialogue et d'échanges avec les membres du Bureau de la Fédération sur les dossiers d'actualité, sur nos activités, sur nos entreprises et notre vision de leur avenir.

Notre souhait est que les syndicats départementaux soient tous présents à cette assemblée pour porter vos doléances. Vos représentants pourront ainsi, dans les départements et les régions, reprendre les revendications définies par l'assemblée générale.

Votre Fédération a programmé un colloque national sur l'emploi et les compétences dans les entreprises de travaux début 2007 à Paris. Nous voulons faire savoir largement à cette occasion que les entrepreneurs sont créateurs de richesse et d'emplois au cœur des campagnes, là où le manque est le plus grand.

Trois sujets sont déjà prévus pour l'ordre du jour de notre assemblée : la qualification des travaux par Qualiterritoires, la communication entre nous pour être plus nombreux, la professionnalisation de nos activités. Voilà trois atouts majeurs à travailler pour pérenniser nos entreprises face à la concurrence sauvage et l'absence de respect de toute réglementation que nous remontent les départements. Nous condamnons ces comportements qui sont le plus sûr moyen de conduire à la ruine tout le monde rural.

Vous disposez de quelques semaines pour exprimer, auprès de vos présidents, vos attentes, vos questions sur le fonctionnement de la Fédération, sur l'actualité, sur les dossiers, sur les services apportés de telle manière que notre assemblée générale soit dense et riche en débats et en orientations pour notre mouvement.

Gérard Napias, président d'Entrepreneurs des Territoires

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

8 fois par an ne manquez pas :

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les évènements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions... nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 23 €
Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14
Pour tout renseignements :
Tél. 01 53 91 44 44

Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 45 €
Je joins mon règlement :
☐ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
☐ Carte bancaire N° | | | | | | | | | | | | | | | |
Date d'expiration ___ / ___ / ___

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

éditions fitamant
Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

0611PEDT-1

MES COORDONNÉES

Nom _____ Prénom _____
Entreprise _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____ E-mail _____

ACTIVITÉ

○ Entrepreneurs de travaux agricoles
○ Entrepreneurs de travaux forestiers
○ Entrepreneurs de travaux ruraux
○ Entrepreneurs de travaux publics
○ Concessionnaires
○ Constructeurs de matériels
○ Centre de formation
○ Autres (préciser) _____

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Loi sur l'eau et loi sur les OGM

Sur deux projets législatifs : loi sur l'eau – loi sur les cultures OGM, les prestataires de service de travaux agricoles et ruraux sont en première ligne.

Jugez-en : la loi sur l'eau impacte les travaux d'entretien des rivières, l'application phytosanitaire, l'épandage des boues. La loi sur les cultures OGM organise la coexistence entre les cultures en pensant largement foncier mais pas circulation des engins entre les cultures et les clients ce qui est la base de l'activité d'entrepreneur.

La loi sur l'eau avant la fin 2006

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques était en attente fin septembre d'un passage en 2e lecture devant l'Assemblée Nationale, le Sénat l'ayant adopté en 2e lecture, dans la nuit du 11 au 12 septembre.

L'article 5 sur *Entretien et restauration des milieux aquatiques,* organise le **droit de passage pour les entrepreneurs** ainsi que « *les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres* » (art. L. 215-18 du code de l'environnement).

Comme prévu à l'article 20 du projet de loi, le matériel destiné à **l'application de produits phytosanitaires** doit être conforme à des prescriptions permettant de réduire les risques pour l'environnement et la santé publique. Les sénateurs ont renforcé les sanctions prévues en cas de non-respect de cette obligation, et notamment le remboursement des frais de prélèvements, de transport, d'analyses ou d'essais exposés pour la recherche et la constatation de ces infractions. La publicité sur les produits phytosanitaires ne doit comporter « *aucune mention pouvant donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser leur utilisation* ». Les organismes d'inspection chargés du contrôle des pulvérisateurs de produits phytosanitaires — ainsi que les centres de formation des inspecteurs — sont agréés par l'administration.

À l'article 21, la **redevance sur les boues d'épuration** a été divisée par deux par les sénateurs soit 0,50 euro par tonne pour alimenter un fonds de garantie des risques liés à leur épandage.

À l'article 37, le projet de loi crée plusieurs **redevances au montant variable selon les produits phytosanitaires** qui sont établies et perçues par l'Agence de l'eau. Par exemple, une redevance pour pollutions diffuses devrait être instaurée. Elle vise les distributeurs de produits phytopharmaceutiques qui feront apparaître le montant de la redevance sur la facture de l'acheteur. L'agence de l'eau pourra verser une prime à l'exploitant mettant en œuvre des pratiques permettant de réduire la pollution de l'eau par ces produits, dans la limite de 30 % de la redevance acquittée.

Après sa deuxième lecture et la commission mixte paritaire qui réunit l'Assemblée et le Sénat pour trancher sur les articles où il n'y a pas accord entre les deux assemblées, le projet de loi sur l'eau devrait donc être adopté d'ici fin 2006.

Culture OGM et prestation de service

Les dispositions du projet de loi sur les OGM « *relevant du niveau réglementaire* » tel qu'il a été adopté en première lecture au Sénat en mars 2006 seraient reprises rapidement dans des décrets, a annoncé le 20 septembre le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau. Lors de son audition par Jean Bizet, rapporteur du projet de loi au Sénat, la fédération avait mis l'accent sur la gestion du risque de dissémination d'OGM par les engins, la transparence de l'information sur les cultures et la responsabilité de l'entrepreneur vis-à-vis de son client (voir *EDT Magazine 16* page 14).

EDT appelle à l'établissement d'une charte et d'un contrat-type sur la prestation de service en travaux agricoles OGM entre les représentants des entrepreneurs et de leurs clients. Il s'agit en l'espèce de reprendre l'existant dans l'activité de semences ou dans le bio de manière à éviter en amont le plus grand nombre de difficultés. Quant à la question centrale du passage du nettoyage d'un semoir, d'un pulvérisateur, d'une batteuse d'une parcelle non-OGM à une parcelle OGM, la solution la plus simple est, de l'avis d'entrepreneurs concernés, la machine dédiée à l'OGM. Cette solution sera-t-elle généralisée ? Possible dans tous les cas ? Autre solution : récolter une zone de purge non-OGM après une récolte d'OGM. Cette récolte non-OGM est intégrée ensuite à la récolte OGM.

Un élément important est à prendre en considération si vous avez des travaux à faire en OGM pour le compte de clients : parlez-en à votre assureur avant.

L'utilisation des produits phyto

L'arrêté du 12 septembre 2006, paru au JO du 21/09/2006, fixe les nouvelles dispositions concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires. La fédération a été par ailleurs consultée sur le projet de guide général des mélanges pour recueillir l'avis des entreprises de prestation de services.

QualiTerritoires : délivrance de titres de qualification par activité

Mercredi 25 octobre s'est déroulé, à Paris, l'assemblée générale constitutive de QualiTerritoires, organisme professionnel de qualification qui a pour objet la délivrance de titres de qualification spécifiques relatifs aux activités des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

À côté de travaux courants, parfaitement définis et connus des entrepreneurs de travaux et de leurs clients, Entrepreneurs des Territoires constate la multiplication de nouveaux types de travaux, l'apparition de nouvelles technologies, d'exigences particulières de clients, de la société ou encore des entrepreneurs qui vont sur les marchés publics. Dans tous ces domaines, la nécessité d'attester de sa qualification est indispensable pour aller au-delà de l'adhésion à une charte de qualité qui reprend les engagements que l'entreprise annonce à sa clientèle.

Quelques exemples : en forêt, l'abattage mécanisé, manuel, le débardage et les travaux sylvicoles, en rural et en agricole, les travaux d'accotement routier, les travaux viticoles manuels, ou encore les travaux agricoles spécifiques sont des activités dans lesquels les professionnels ont un intérêt certain à attester d'une qualification.

Bien sûr, pour d'autres travaux, une approche différente est nécessaire. Un exemple : l'application de produits phytosanitaires est une activité fortement réglementée où l'attestation de qualification (le DAPA) est un minimum obligatoire. Seule une démarche normative permet alors à l'entreprise de se distinguer par son professionnalisme.

La délivrance d'un titre de qualification

Identifier l'entreprise, classer ses activités, les qualifier sont les trois actions indispensables à la délivrance d'un titre de qualification. La carte professionnelle EDT remplissait depuis des décennies ce rôle d'attester de l'identification comme professionnel d'un prestataire de service dans une activité. Mais l'organisation de la délivrance de titre de qualification à des activités a profondément évolué. L'un des changements les plus importants est la nécessité de rendre indépendante cette délivrance en assurant, par exemple, la représentation des clients, l'autonomie de gestion de la structure d'attribution des titres de qualification. Ces exigences imposées par les textes sont à l'origine d'une révision profonde engagée au cours des dernières années. Les activités susceptibles de faire l'objet d'un titre de qualification sont contenues dans la **Nomenclature** des activités. Chacune fait l'objet d'une **Fiche Technique de Qualification** élaborée par des **Comités professionnels d'attribution**. Suivant les activités qualifiées, ces derniers seront composés d'experts, de professionnels chefs d'entreprises, de clients ou de toute autre personne compétente dans le domaine des activités qualifiées.

Un organisme de qualification dédié

La création d'un organisme de qualification propre aux activités des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux est apparue indispensable, en l'absence d'organismes de qualification spécifiques, pour étonnant que cela paraisse hors d'une approche environnementale avec l'agriculture raisonnée à destination des professionnels de la production. En revanche, le secteur du bâtiment, les paysagistes ou encore les entreprises de nettoyage en disposent déjà.

QualiTerritoires est composée de représentants des entrepreneurs, de clients, fournisseurs, de centres techniques, d'experts et de membres institutionnels dont le ministère de l'Agriculture. Les clients sont représentés par trois collèges, à savoir : le collège Agriculture, le collège Forêt et le collège Rural. Initiée par la fédération nationale Entrepreneurs des Territoires, la création de QualiTerritoires a été soutenue par le ministère de tutelle par le biais notamment d'une convention de fonctionnement.

Les titulaires de la charte de qualité lancée en 1990 et les titulaires de la carte professionnelle EDT seront les premiers informés de la mise en place du dispositif de délivrance des titres de qualification QualiTerritoires.

Erwan Charpentier ■

Cultures énergétiques : un nouveau marché

Une proposition de la Commission européenne améliorerait le régime d'aide aux cultures énergétiques : augmentation de la superficie communautaire pour tenir compte des dix nouveaux Etats membres, versement possible d'une subvention nationale pour démarrer les cultures pluriannuelles destinées à la production de biomasse sur les terres bénéficiant de ce régime. Ces cultures représenteraient de nouveaux marchés pour les entrepreneurs, qui ont pu voir, sur le salon du maïs fourrage à Rennes, sur Innovagri et sur le Space, des exemples de cultures énergétiques.

Homologation de la norme application de produits phytosanitaires

Les phytosanitaires ont fait l'actualité de l'été 2006 et de la rentrée avec l'homologation de la norme d'application phytosanitaire AFNOR U43 – 500 Bonnes pratiques d'application de produits phytosanitaires.

Le renforcement de la réglementation sur l'application des phytosanitaires a été anticipé par les applicateurs professionnels dont EDT pour l'agriculture.

Reconnaissance du métier d'applicateur professionnel

Tout à fait conscient de la nécessité de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit, le choix de renforcer la professionnalisation de l'application, sans exclure aucune entreprise, est la voie choisie par EDT. Après le DAPA, les démarches-pilotes en région, le choix d'anticiper a été fait en s'engageant en 2003 dans la normalisation de l'application des produits phytosanitaires avec les applicateurs hors agriculture et hygiène publique. À la suite de l'homologation le 20 août dernier, de **la norme d'application phytosanitaire AFNOR** U43 – 500 Bonnes pratiques d'application de produits phytosanitaires, beaucoup de travail reste à faire pour la rendre applicable par activité et obtenir un coût de mise en place supportable. À l'usage, elle constituera une simplification préférable à une accumulation de textes, dont la cohérence est sans cesse à vérifier.

Norme
NF U43-500
Septembre 2006
AFNOR
U43-500
Bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires et biocides
AFNOR

La norme est actuellement facultative pour répondre aux préoccupations des représentants des agriculteurs applicateurs occasionnels. Le *Demeter 2007*, ouvrage de référence qui propose chaque année une analyse prospective et synthétique de l'actualité agricole sous la plume de chercheurs et spécialistes, contient dans son édition 2007 un chapitre sur les normes en agriculture : du droit positif à l'État évaluateur et auditeur. Les auteurs font le constat que la réglementation est aujourd'hui de plus en plus souvent confiée à des organismes privés à caractère scientifique, dont l'État assure le contrôle par la mise en place d'audits. L'État, de régulateur, au sens de producteur de règlements, devient aussi « *auditeur* ». La norme d'application phytosanitaire entre parfaitement dans cette logique.

D'ici la mise en place opérationnelle de la norme, le dispositif actuel reste en place. L'agrément est obligatoire pour toutes les entreprises effectuant de la prestation de services (entraînant une facturation). Ses limites sont aujourd'hui atteintes avec l'explosion de l'application en diversification sauvage. L'information sur l'agrément ne passe pas malgré les moyens mis en œuvre.

Le site internet e-agre fournit la liste de tous les applicateurs agréés de produits antiparasitaires. Il est consultable à l'adresse suivante : http://e-agre.agriculture.gouv.fr.

L'agrément est délivré par le Service de la protection des végétaux (SRPV) de la région du siège social de l'entreprise. Pour obtenir l'agrément, l'entreprise doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile, et posséder « *en nombre suffisant* » (la règle étant en général une personne sur 10), un personnel d'encadrement certifié. La certification est délivrée à chaque personne par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) de la région en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle, pour une période de 5 ans à renouveler par le certifié à expiration de cette durée. Il convient donc de bien distinguer dans cette loi l'agrément (qui concerne l'entreprise) de la certification (qui concerne le personnel d'entreprise).

La maladie de Parkinson reconnue maladie professionnelle

Le lien récemment découvert entre l'exposition aux pesticides et la maladie de Parkinson par les chercheurs est à l'origine de la reconnaissance comme maladie professionnelle d'un homme d'une cinquantaine d'années, atteint depuis 1997. Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bourges a statué en ce sens pour cet ancien ouvrier agricole à la suite de l'arbitrage favorable du comité régional des maladies professionnelles de Clermont-Ferrand en mai 2006.

Travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi : des cotisations patronales réduites

La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a étendu aux entreprises de travaux agricoles et forestiers un dispositif d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pour certains salariés. Cette extension contribue au maintien de conditions identiques d'emploi des salariés, qu'ils soient employés par un agriculteur ou par un entrepreneur.

Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a annoncé lors de l'inauguration du salon de l'élevage Space le 12 septembre dernier à Rennes, qu'« *en matière sociale et emploi, les dispositifs prévus par la LOA sont désormais opérationnels* ». Ce moment était attendu depuis des mois par les entrepreneurs. Pour le ministre, « *les allégements de charges sociales dans le secteur agricole, qui s'élèvent à 68 millions d'euros en année pleine (tous secteurs confondus), viseraient à améliorer la compétitivité des exploitations et entreprises agricoles et favoriser le développement de l'emploi* ».

Parution du décret

Le décret n°2006-1134 du 8 septembre 2006 relatif aux taux réduits de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi a été publié au Journal Officiel le 10 septembre 2006. Ce texte détermine notamment les modalités d'application de l'article L 741-16 du Code rural. Cet article, modifié par la loi 2006-11 d'orientation agricole, comporte des dispositions permettant l'extension des taux réduits de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi aux entreprises de travaux agricoles et forestiers.

L'extension aux entrepreneurs

Au moment où ces lignes sont écrites (début octobre), la consultation des sites Internet sociaux sur les travailleurs occasionnels met en évidence que l'information sur l'extension de l'allégement de charges aux salariés des entrepreneurs reste encore largement à faire.

La sortie du décret va très certainement accélérer l'information indispensable sur ce dispositif. **Une circulaire d'application**, en préparation au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sera diffusée prochainement à la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole et aux organisations professionnelles pour préciser certains points.

Les dispositions de l'allégement

Applicables aux travailleurs occasionnels, les mesures d'allégement sont éligibles également aux contrats à durée indéterminée conclus, sous certaines conditions, avec des demandeurs d'emplois inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi.

L'entreprise bénéficie d'un allégement selon la nature de la production de 58 %, 75 %, 90 %, voire 100 % sur les cotisations patronales maladie, vieillesse et accident du travail. L'allégement est de 58 % pour les entrepreneurs, la proposition d'EDT de faire varier le pourcentage selon les types de travaux n'ayant pas été retenue.

Parmi les mesures nouvelles, l'application des allégements de charges sociales est passée de 100 jours à 119 jours. Une autre nouveauté est que, pour les contrats à durée déterminée à destination des travailleurs occasionnels, il n'y a plus besoin de respecter la limitation des 132 jours travaillés (ou 154 jours calendaires) pour bénéficier de la mesure. Auparavant, en cas de dépassement du nombre de jours précités, l'abattement était remis en cause.

Il est désormais possible de renoncer à la mesure "*travailleurs occasionnels*" en faveur de la réduction prévue à l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale, par écrit, au plus tard le 31 décembre de chaque année. Ainsi, au-delà de la période maximale d'application des taux réduits, l'employeur déclare à la caisse de mutualité sociale agricole, pour chaque salarié, s'il renonce aux dits taux réduits pendant la période où ils se sont appliqués, au profit de la réduction prévue par l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale sur l'ensemble de la période de travail.

Le contrat de travail intermittent ouvre aussi droit à réduction de cotisation sociale. C'est un contrat de travail à durée indéterminée comportant une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées, une solution intéressante pour les entrepreneurs.

Erwan Charpentier

Qualité, Sécurité, Environnement et gestion prévisionnelle des compétences en Nord Pas-de-Calais Picardie

Dans le cadre des études régionales gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, EDT Nord Pas-de-Calais Picardie a impulsé une démarche ambitieuse axée sur le besoin en compétences des salariés des entreprises engagées dans des démarches « *qualité* ».

Cette action est née de la réflexion des entrepreneurs engagés dans une démarche qualité. L'analyse des parcours de formation des salariés générait un lourd constat : au-delà du problème de l'adéquation de l'offre à la demande, le dispositif de formation se doit d'être assez large afin que des enseignements puissent être proposés à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Par ailleurs, les contenus pédagogiques peineraient à évoluer aussi rapidement que les contingences applicables à l'entreprise.

La deuxième réflexion s'est portée sur la mise en place d'une démarche mutualisée Qualité, Sécurité, Environnement - Q.S.E. avec les entrepreneurs, la certification étant perçue comme un outil privilégié rendant visibles leurs efforts en matière de qualité. Ces approches sont également perçues comme un moyen visant à entretenir des relations de confiance avec les clients, orientation naturellement comprise des entreprises de service. Dans le même temps, l'Ademe, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche de l'Agriculture conduisaient une action sur le management environnemental dans la région.

Gestion des compétences pour réussir sa démarche qualité

Les entrepreneurs ont souligné la nécessité ambitieuse d'une gestion commune des trois thématiques par un « *Management Intégré QSE* », considérant comme nécessaire la prise en compte du paramètre « *qualité* » dans les entreprises, complétée par une prise en compte du management de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité.

C'est alors que les deux réflexions portant sur la formation et sur les démarches QSE se sont rejointes, considérant que l'implication du personnel par ses compétences est, avec l'écoute du client, un élément clé pour la réussite d'une démarche qualité.

Ainsi, l'Union Régionale des Entrepreneurs des Territoires du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie a décidé de mener une étude concernant les besoins en compétence des salariés dans le cadre des démarches qualité de l'entreprise. Développant ce point de vue, Maurice Augait, président de l'union régionale, estime que l'étude s'inscrit dans *« une stratégie pour l'entreprise visant à s'adapter à un environnement incertain à l'heure actuelle. Elle se doit d'anticiper les mutations pour maintenir, développer sa compétitivité et pérenniser les emplois occupés dans notre secteur d'activités. C'est un outil de modernisation nécessaire de la gestion des ressources humaines et du vivier de compétences ».*

Axé sur l'étude des compétences, le travail détaille une ou plusieurs fiches de poste dans l'entreprise de niveau V à niveau III en intégrant une attention particulière à la fonction de « *référent qualité* ». La deuxième phase du travail se donne pour objectif d'analyser les référentiels de diplôme et, de manière générale, l'offre de formation, afin d'établir un diagnostic sur le potentiel disponible et émettre *in fine* des propositions d'évolution des dispositifs de formation.

Transformer des contraintes en opportunités

Cette étude est à rapprocher d'une autre européenne conduite par la Ceettar qui invite l'entreprise à s'engager sur la voie du développement durable en conciliant performance économique, respect de l'environnement et sécurité du personnel. C'est également pour l'entreprise un moyen de se démarquer de la concurrence.

L'étude se fait l'écho des entrepreneurs défendant une politique générale de management clairement identifiée. Maurice Augait, président de l'Union régionale relève que *« toute entreprise doit aujourd'hui se préoccuper à la fois des attentes de ses clients, de la sécurité de ses salariés et des impacts environnementaux que ses activités génèrent. C'est en s'engageant dans cette démarche que tout l'enjeu sera de transformer les responsabilités souvent vécues comme des contraintes en véritables opportunités : pour gagner de nouveaux marchés, pour réduire les coûts (accidents de travail, gestion des déchets...) et pour améliorer l'image des entreprises de travaux ».*

Erwan Charpentier ■

Éligibilité des entrepreneurs à la modernisation des équipements

Le Plan végétal pour l'environnement, qui se veut le pendant du plan bâtiment d'élevage dans le domaine végétal, a pour but de soutenir l'investissement en matériels. Le Plan végétal pour l'environnement s'inscrit dans le deuxième pilier de la Politique agricole commune et, à ce titre, fera l'objet d'un cofinancement entre l'État et l'Union européenne.

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche a répondu à Jean-Claude Lenoir, député de l'Orne, qui le sollicitait au sujet de l'éligibilité des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux au Plan végétal pour l'environnement pour relayer les préoccupations des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux de l'Orne.

Aides à la production ou à de nouveaux services

Dans sa réponse, le ministère souligne que les entrepreneurs de travaux agricoles ne peuvent pas faire partie de la liste des bénéficiaires éligibles au Plan végétal pour l'environnement. Son objet est d'accorder des subventions aux exploitations agricoles et aux structures agricoles collectives développant des productions végétales pour financer les dépenses d'investissement pour les agroéquipements et les aménagements parcellaires à vocation environnementale.

En revanche, dans le cadre du Feader, les investissements de modernisation en matériels des entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux sont éligibles, est-il indiqué dans la réponse ministérielle au titre de l'axe 3 relatif à la qualité de vie et la diversité des activités économiques des territoires ruraux, à travers la diversification des emplois et l'émergence de nouveaux services.

La préservation de l'environnement constitue une priorité pour les Entrepreneurs des Territoires. La démarche de professionnalisation de la fédération a permis de développer des outils qualité adaptés à ces entreprises ETA, prestataires de services incontournables dans le monde rural. La fédération a, dès le début des consultations sur le Feader, et ensuite, dans le cadre du Plan végétal pour l'environnement, demandé l'accès des ETA à ces mesures d'aide à la modernisation de leurs matériels et pratiques environnementales en soutenant qu'il est indispensable d'accompagner les professionnels de la prestation de services aux agriculteurs.

Réserves de la confédération européenne des entrepreneurs

La Commission a rendu publique le 12 septembre dernier la dotation annuelle des États membres pour la période 2007-2013 sur le développement rural. La France va bénéficier pour son programme de développement rural de 6,44 milliards d'euros au rythme de quelque 900 millions d'euros par an entre 2007 et 2013. Premier bénéficiaire des 25, la Pologne se voit accorder plus de 13 milliards d'euros sur la durée.

« *Maintenant que les dotations budgétaires ont été arrêtées, nous attendons les programmes de développement rural élaborés par les États membres* », a commenté Mme Fisher Boel, membre de la Commission chargée de l'agriculture et du développement rural. La Commissaire faisait allusion aux programmes nationaux, dont celui de la France, qui était jusqu'à la mi-septembre en consultation publique. Pour elle, « *les fonds destinés au développement rural peuvent permettre d'accroître la compétitivité des secteurs agroalimentaire et sylvicole et sont essentiels pour soutenir les projets environnementaux liés à l'espace naturel. Les montants disponibles peuvent également être investis en dehors du secteur agricole traditionnel pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises dans les zones rurales.* »

Les représentants européens des entrepreneurs restent réservés sur le volet agricole du Feader avec l'interdiction d'accéder aux aides à la modernisation des matériels agricoles dont les prestataires coopératifs sont bénéficiaires. La confédération européenne des entrepreneurs a été saisie de ce dossier lors de son conseil d'administration le 29 septembre dernier par plusieurs organisations membres.

Lina Haddad ■

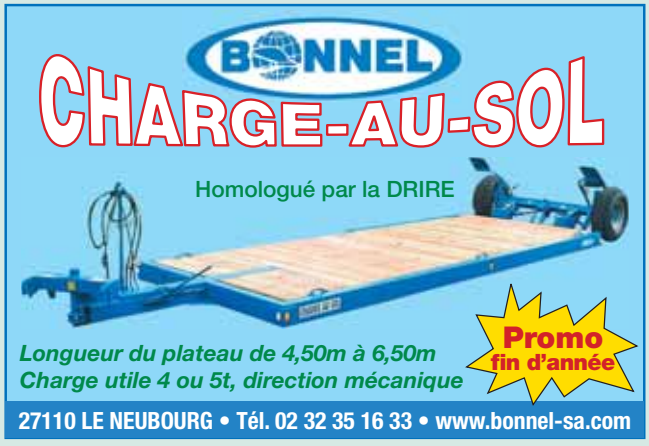

Réunions régionales EDT Centre et EDT Midi-Pyrénées

Deux réunions régionales EDT ont eu lieu tout début septembre : Centre et Midi-Pyrénées. Le calendrier prévisionnel se remplit rapidement pour la fin 2006 début 2007.

Réunion régionale Midi-Pyrénées.

À 1 km de l'entrée d'Innovagri, dans le Loiret, le calme du foyer socioculturel d'Outarville tranchait avec les décibels des engins agricoles évoluant sur le salon. Les syndicats d'entrepreneurs avaient choisi ce lieu et cette date **pour la réunion régionale Centre**.

Les élus des entrepreneurs ont fait le point sur les dossiers d'actualité, quatre syndicats étant représentés, les élus des départements du Cher et d'Indre-et-Loire étant absents. Les travaux se sont surtout concentrés sur le projet de structuration en Union régionale EDT du Centre. L'animation de l'Union régionale, des composantes agricole, forêt et rural ont été largement débattues. La coopération envisagée avec la Bourse de travaux forestiers pour assurer une animation professionnelle de la région est à l'ordre du jour avec une réunion de travail fin novembre.

La salle des fêtes de Saint-Sauveur, en bordure de Toulouse, accueillait **la réunion régionale Midi-Pyrénées** le lundi 11 septembre 2006. Réunis autour d'une table carrée, tous les départements étaient représentés, à l'exception de l'Aveyron, lors de cette réunion présidée par Michel Chapus, président régional, qui accueillait le président national et le directeur de la fédération. Assistaient également les administrateurs nationaux de la fédération. Les questions d'actualité ont été largement abordées par les quatorze participants dans leurs interventions : allégement de charges sur les cotisations des travailleurs occasionnels, gestion prévisionnelle de l'emploi, concurrence déloyale de la diversification agricole, conséquence du gel des terres et des Dpu.

L'aspect agricole a été largement abordé lors de cette réunion qui s'est également longuement attardée sur le fonctionnement de l'Union régionale, sa structuration et ses moyens. Au terme d'échanges directs, dont la vivacité n'avait rien à envier à d'autres enceintes, le Conseil d'administration régional de fin septembre à Auch a donné une suite concrète à la réalisation de l'étude sur l'apprentissage qu'EDT s'est engagée à conduire.

Le calendrier prévisionnel des réunions régionales EDT fin 2006-début 2007 s'annonce chargé avec, entre autres, la Bretagne fin novembre à Saint-Brieuc, la Haute-Normandie en fin d'année ou début 2007, Champagne-Ardennes début 2007, Pays-de-la-Loire le 29 novembre matin, Nord-Pas-de-Calais-Picardie en février 2007 et Ile-de-France en décembre 2006 ou fin janvier 2007.

Lina Haddad

EDT sur Innovagri

Les questions des visiteurs sur la création d'entreprise, les difficultés liées à l'augmentation du prix des carburants et les alternatives possibles, la concurrence des agriculteurs en diversification, la viabilité des entreprises dans un contexte économique difficile, la concurrence ont trouvé des réponses auprès des onze membres du Bureau et du Conseil d'administration qui se sont relayés sur les trois jours du salon. Une mention spéciale « accueil » va à Éric Romac, administrateur EDT de Lorraine, pour sa présence sur le stand ainsi qu'à Jean-Marie Lefort, Éliane Quenu, membres du bureau qui sont allés au-devant de visiteurs hésitants. Gérard Napias représentait les entrepreneurs lors de l'inauguration officielle du salon par le ministre de l'Agriculture.

Un nombre important de jeunes entrepreneurs, conscients de la complexité de l'environnement réglementaire et juridique de leur activité, ressent le besoin de s'appuyer sur une organisation professionnelle telle que la fédération Entrepreneurs des Territoires. Au cours des trois jours, 30 contacts qualifiés ont été réalisés avec des entrepreneurs intéressés par EDT.

La conférence sur la conduite économique d'engins avec Philippe Balny, Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts, Béatrice Loison, FAFSEA Pays-de-la-Loire et Michel Bridonneau, secrétaire général adjoint de la fédération, a rassemblé 40 personnes le premier jour du salon.

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos
01 47 87 12 12
Service d'information juridique / Vie pratique

Actualités !

Remise de diplôme BCEDT au Space sur le stand EDT

Sur le stand Entrepreneurs des Territoires de Bretagne, trois jeunes se sont vus remettre leur diplôme par Gérard Napias, président national, Roger Gautier, vice-président chargé de la formation, et Jean Gadby, président de la fédération bretonne des Entrepreneurs des Territoires. Cette formation spécifique destinée aux cadres d'entreprises, à de futurs créateurs repreneurs intitulée Brevet de Compétences des Entrepreneurs des Territoires, dispensée à Montfort sur Meu en Ille-et-Vilaine, se déroule sur deux ans en alternance. Deux nouvelles conventions de partenariat ont également été signées avec les deux banques partenaires, le Crédit Agricole et la Crédit Mutuel de Bretagne, permettant notamment de récompenser les titulaires par une aide équivalente à celle des Jeunes Agriculteurs lors de leur installation.

De gauche à droite : Dany Binet, Emmanuel Perigois, Roger Gautier (vice-président national, chargé du pôle formation) et Frédéric Le Provost.

Remboursement TIPP 1er semestre 2006

Le formulaire de demande de remboursement de 5 centimes de TIPP pour le fuel domestique pour la période allant du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006, diffusé le jeudi 28 septembre par le ministère de l'Agriculture est sur l'espace adhérents du site internet www.e-d-t.org. Sa diffusion fait suite à l'annonce de la prorogation de la mesure jusqu'à la fin 2006 par Dominique Bussereau sur le Space mi-septembre. Le remboursement début 2007 de toute l'année 2006 évoqué un temps et à l'origine de démarches d'EDT n'a pas été retenu, ce que les entrepreneurs apprécieront.

Sécurité et santé dans l'exploitation forestière

La seconde conférence Internationale sur la Sécurité et la Santé dans le secteur de la Foresterie se déroulera du 23 au 25 mai 2007 à Annecy. Soutenue par EDT, cette manifestation accueillera des employeurs, des spécialistes de la sécurité, des représentants d'institutions de sécurité, de santé et de prévention, des représentants d'écoles et de centres de recherche et d'associations professionnelles. Contact : www.safety-forestry-2007.net

Disparition

C'est avec une grande tristesse qu'EDT Charente-Maritime vous fait part du décès de Jacques Raimond, survenu le 26 août 2006. Ancien adhérent, M. Raimond était le père de Jean-Jacques Raimond, membre du Conseil d'administration des Entrepreneurs des Territoires de Charente-Maritime. Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Convention franco-finlandaise sur la forêt

Entrepreneurs des territoires, l'Association nationale pour la formation aux métiers de la forêt (France) ont signé avec les centres de formation de Finlande et les entrepreneurs forestiers de Finlande une convention de coopération pour 3 ans à l'occasion de la commission mixte forestière franco-finlandaise du 21 au 21 septembre 2006 à La Bastide des Jourdans (France). Le travail en réseau, les actions en partenariat, des programmes de travail entre centres de formation en partenariat avec les entreprises et la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle sont les trois objectifs de cette convention.

Les forêts d'État européennes représentées à Bruxelles

À l'initiative des Finlandais, Français, Lettons et Autrichiens, les gestionnaires de forêts d'État se sont associés pour créer l'Association des forêts d'État européennes et viennent de tenir leur première assemblée générale. Localisée à Bruxelles, Eustafor se veut la structure porte-parole des gestionnaires des forêts d'État au sein de l'Union européenne. Dans ce cadre, l'association souhaite défendre les intérêts de ses membres et se propose de collaborer également avec d'autres organisations professionnelles internationales. Eustafor compterait actuellement 21 membres confirmés ou pressentis.

Selon Pierre-Oliver Drège, directeur général de l'ONF et premier vice-président en charge des questions politiques de l'organisation européenne, « *la création d'Eustafor est l'aboutissement de plusieurs*

Actualités !

années d'efforts en vue de fédérer les représentants des forêts d'État en Europe. Leur regroupement au sein d'Eustafor est à même de porter au plus haut niveau la défense des intérêts de l'ensemble des forêts européennes et de participer à la définition d'une véritable politique forestière européenne ».

Bois bûche : création d'un syndicat national

Jean-Louis Daude a été élu président du syndicat national du bois de chauffage créé pour revaloriser et professionnaliser le métier et l'activité bois bûche. Réunissant des producteurs, des entrepreneurs et des négociants en bois de chauffage, ce syndicat entend valoriser le produit et lutter contre les réseaux parallèles. L'importance du bois bûche est régulièrement sous-estimée en l'absence de statistiques régulières et exhaustives sur la production ou la vente de bois de chauffage. C'est ce que souligne le tableau de bord des statistiques du bois énergie en France (www.industrie.gouv.fr).

Une nouvelle ambition pour l'agriculture et la forêt

Après avoir entendu Roger Blanc, président du Sommet de l'élevage, rappeler qu'il était est l'un des pères de la politique de montagne, qu'il a créée alors qu'il était ministre de l'Agriculture en 1972, le Président de la république a adressé un message à l'agriculture et à la forêt mais aussi aux agriculteurs qui sont des paysans et des entrepreneurs : « *Oui, vous pouvez être fiers d'être des agriculteurs, c'est-à-dire à la fois des paysans, qui donnent toute sa noblesse à la terre de France, en métropole et outre-mer, et des entrepreneurs, fers de lance de la compétitivité de notre pays* ».

Sur la forêt, le Président a demandé la généralisation de l'utilisation des bois certifiés, la mise en place par le secteur forestier, dès l'an prochain, de dix expérimentations de sites forestiers gérés selon les règles des « *puits de carbone* » du protocole de Kyoto. Sur les biocarburants, le Président demande le lancement immédiat de deux projets pilotes pour tirer parti de la totalité des plantes. Sur les retraites, la revalorisation des plus modestes interviendra à compter du début de l'an prochain. Sur l'après 2013, « *nous devons nous mettre au travail sans tarder : je demande que les meilleurs spécialistes agricoles de l'Europe réfléchissent, dès à présent, à ce que doit être l'agriculture des années 2015-2020. Leurs recommandations serviront de base à une conférence européenne sur l'avenir de l'agriculture* ».

Projet de directive cadre européenne sur les phytosanitaires

À l'heure actuelle, Bruxelles indique qu'il n'existe aucune législation européenne concernant la phase intermédiaire qu'est l'utilisation des pesticides « *qui comporte le plus de risques, à la fois pour la santé humaine et pour l'environnement* ».

La Stratégie thématique et la proposition de Directive Cadre ont été adoptées par la Commission en juillet 2006. La Directive cadre est discutée au Conseil Environnement, tandis que le réglement est discuté au Conseil Agriculture. Les États Membres doivent fournir par écrit des commentaires d'ici le 20 octobre. Les entrepreneurs, via la Ceettar, suivent ce dossier qui viendra aussi devant le Parlement européen.

L'interdiction de l'application aérienne, sauf dérogation a été acquise lors des travaux sur le projet de directive. Seule ombre au tableau : les représentants des applicateurs aériens français n'ont jamais été entendus, semble-t-il, à Bruxelles. Cela concerne 120 entreprises et 800 emplois hautement qualifiés. À tout le moins, les résultats des essais engagés depuis 2005 pourraient être versés au dossier. La Stratégie thématique impose des exigences essentielles de protection de l'environnement applicables au matériel d'application des pesticides neuf mis sur le marché. Cette mesure fera l'objet d'une directive qui devrait être adoptée par la Commission d'ici 2008.

Le chiffre de l'automne : 60 $ le baril

Le prix du pétrole entame une baisse à la veille de l'hiver. Après avoir atteint plus de 70 $ le baril, son prix était, fin septembre, de 60 $. Selon les prix relevés par la Direm du ministère de l'Industrie, le prix HTT par FOD de livraison de 2000 litres à 4 999 litres a en effet reculé de 0,49 euro le litre le 08/09/2006 à 0,47 euro le litre le 15 septembre dernier. Depuis janvier 2006, le pic a été atteint le 11 août dernier avec 0,5204 euro le litre. Sur l'espace adhérent du site EDT, retrouvez l'évolution du prix du fuel par mois.

Licence pro gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement.

19 jeunes ont fait leur rentrée le 18 septembre en Licence pro gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement de l'IUT Rennes. Ils ont été sélectionnés par le jury d'admission parmi 80 candidats ayant déposé un dossier. Parmi les 19 jeunes, trois se destinent déjà à l'entreprise de travaux agricoles.

Matériel : investissement en panne

La baisse des achats de tracteurs se confirme. Après une chute de 10 % des immatriculations en 2005, c'est une baisse de 9 % qui est constatée sur le premier semestre 2006. Causes principales de cette morosité : la crise viticole et les incertitudes sur le montant des Droits à paiement unique (DPU), qui pèsent fortement sur le moral des agriculteurs. Les 6 premiers mois de l'année sont dans l'ensemble conformes aux prévisions des professionnels de l'agro-équipement : recul des ventes de tracteurs standards (-10 %) et dégringolade de celles des tracteurs pour vignes et vergers (-22 %). En revanche, les ventes de moissonneuses-batteuses devraient sensiblement progresser (+5 %) cette année.

ETV Reullier : savez-vous planter... les vignes

Située à La-Fosse-de-Tigné, en Anjou, l'ETV de Philippe Reullier démarre en 1980. Très vite, l'entrepreneur se lance sur un marché porteur, celui de la plantation de vignes, ce qui lui vaut une reconnaissance en France et à l'étranger. Aujourd'hui, la concurrence est plus forte mais l'entreprise, qui pratique tous les travaux de la vigne et les récoltes de cassis, a acquis une solide réputation.

L'entreprise Reullier est une histoire familiale. Déjà, en 1924, le grand-père de Philippe, Jean Reullier, démarre son entreprise de battage avec des machines tirées par des bœufs. Puis, à partir des années 1950, c'est Marcel, le père, qui reprend le flambeau avec une entreprise de travaux agricoles axée sur l'ensilage, les moissons et les semis, plus une trentaine d'hectares de céréales en exploitation propre. Quand Philippe Reullier prend la suite en 1980, il décide de s'orienter vers la viticulture, car, *« à l'époque, il y avait une demande dans la région »*. Il démarre seul avec une machine à vendanger Howard. Pendant dix ans, il est le seul à proposer *« une prestation 100 % viti »*, quand les autres se diversifient. Mais Philippe Reullier voit juste en se positionnant sur un marché qui va faire décoller son entreprise : la plantation de vignes.

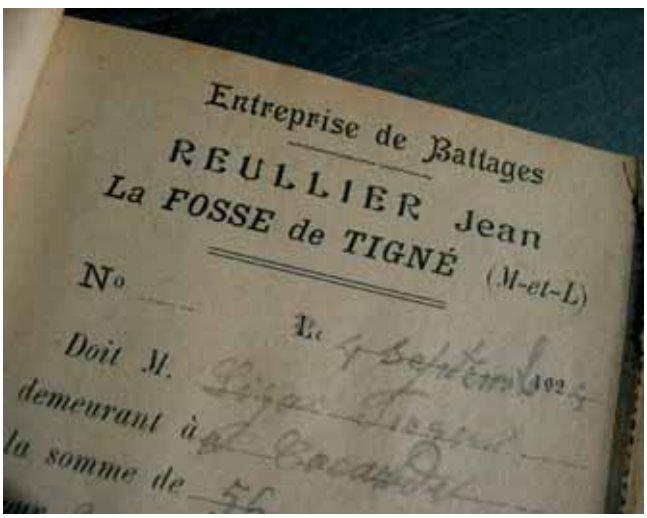

En 1924, le grand-père de Philippe Reullier avait déjà créé son entreprise de prestation.

La plantation de vignes

En 1988, l'ETV se lance dans la plantation. *« J'étais le seul entrepreneur dans ce secteur. Les autres étaient pépiniéristes et on ne trouvait que quatre ou cinq machines en France »*, explique Philippe Reullier qui démarre cette activité avec une planteuse Wagner deux rangs. L'évolution des techniques lui permet d'ajouter un système de guidage laser qui agit directement sur la direction du tracteur tirant la planteuse et permet ainsi une orientation précise vers la trajectoire choisie. *« Aujourd'hui, de nouveaux systèmes par satellite sortent sur le marché mais ils sont encore chers »*, explique-t-il. De nombreuses régions verront passer l'ETV Reullier : Charente, Gers, Bordelais... *« Nous faisions beaucoup de sous-traitance pour les pépiniéristes. »* En 1990, Philippe Reullier commence la plantation en Espagne, qu'il continuera jusqu'en 2004. *« Nous descendions jusqu'à Murcia, Pampelune, Barcelone. C'était les débuts de la plantation mécanisée et une période propice à cette activité. L'Europe nous a beaucoup aidés de 1990 à 2000. Après, l'activité s'est généralisée, les Espagnols ont acheté des machines et nos prestations dans ce sec-*

Les activités de Philippe Reullier

Philippe Reullier, sur les vignes d'un client, au moment de la récolte du grolot, un cépage qui permet d'obtenir le rosé d'Anjou. 95 % de l'activité de l'ETV est concentrée sur tous les travaux viticoles, de la plantation à l'arrachage. Il possède 2,5 hectares de vignes qui lui servent de test pour la prise en main des machines, les réglages d'appareils de traitements ou encore les réglages de pré-tailleuses. L'entrepreneur cultive également 60 hectares de céréales (blé, colza, tournesol) mais ce serait une activité « avant tout sentimentale », selon ses mots. En petite prestation annexe, il effectue l'élagage de haies pour quatre communes et des particuliers. Philippe Reullier est aussi maire de la commune de La-Fosse-de-Tigné et membre du bureau EDT Pays-de-la-Loire.

Les plantations de vignes ont porté l'entreprise jusqu'en Espagne et en Italie.

Le Sival, un bon outil de communication

Philippe Reullier est présent depuis quinze ans au Sival, salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers qui se tient tous les ans à Angers. « Mon entreprise était une des premières en France à participer à ce genre de salon et ça nous a bien fait connaître. Mais cette année, nous y avons rencontré des Chinois qui recherchaient un spécialiste pour planter, dans l'année, 1300 hectares de vignes. Je leur ai dit qu'il fallait une vingtaine de machines pour cela, que c'était trop compliqué pour les réunir et qu'aucun fabricant ne pourrait les mettre en oeuvre dans un court délai », explique l'entrepreneur.
Le prochain Sival se tiendra du 17 au 19 janvier 2007.

teur ont baissé. Aujourd'hui, nous n'allons plus en Espagne », explique-t-il. En 1998, l'entrepreneur est contacté par un pépiniériste italien pour planter des vignes de Milan jusqu'à Livourne et Florence, ce qu'il fera pendant trois mois, d'avril à juin. *« C'était difficile, les terrains sont moins plats qu'en Espagne. Et nous avions même subi la neige. Je partais avec deux gars et une planteuse. Certains n'avaient jamais vu la Méditerranée, les Pyrénées. C'était une aventure sympathique. »* La plantation était une activité importante représentant 30 à 40 % du chiffre d'affaires, mais *« cela a un peu baissé aujourd'hui »*, précise l'entrepreneur qui, même s'il pratique toujours la plantation, se cantonne actuellement à l'Hexagone et en particulier à la région des Pays-de-la-Loire où il compte une centaine de clients qui l'occupent d'avril à mi-juillet.

Un échange de bons procédés

Parallèlement aux travaux de viticulture, Philippe Reullier a développé, à la création de son entreprise, la prestation de récolte du cassis et en plus faible quantité de la groseille qui est effectuée au mois de juin. Pour ce faire, l'entrepreneur utilise des machines à vendanger sur lesquelles il a conçu un système de plateforme où peuvent se placer trois personnes de chaque côté de la machine et où sont posées les caisses de récolte. *« Avec cette technique, on met en caisse et en palette directement sur la machine »*, explique l'entrepreneur. Cette acti-

Un égraineur sinon rien

L'égraineur est un matériel sorti sur le marché il y a trois ans, selon Philippe Reullier. Placé sur le bac de la vendangeuse, il a pour rôle d'égrainer la grappe et d'enlever les corps non désirables comme les feuilles, les queues de feuilles ou les rafles (tiges sur lesquelles sont fixés les raisins) qui resteront à terre. Sans égraineur, ces matières seraient enlevées à la cave avec un égrappoir. Mais ce nouveau système évite, d'une part, au viticulteur d'investir dans ce matériel et, d'autre part, permet « un gain de temps car la vendange est propre dès la sortie de la vigne. Les feuilles, par exemple, peuvent donner au vin des goûts herbacés, c'est donc mieux de les enlever dès le départ, ainsi elles ne macèrent pas avec le raisin lors du transport. Avec cet égraineur, on obtient donc un meilleur résultat sur le plan de la qualité », explique Philippe Reullier. Deux des cinq machines à vendanger de l'entrepreneur en sont équipées.

Il y a six ans, l'entrepreneur a réalisé un nouveau local de 500 m² qui comprend un atelier de mécanique, un bureau, un vestiaire et un réfectoire. Il projette de réaliser une aire de lavage aux normes pour le matériel.

vité concerne aujourd'hui trois clients, dont une coopérative. Pour répondre à la demande, l'entrepreneur fait appel à un collègue du sud de la France (l'ETV Ranc, situé près de Béziers) qui intervient en soutien avec ses machines. Outre l'amitié qui les lie, « *c'est aussi une sécurité que de faire travailler une entreprise de l'extérieur qui ne risquera pas de vous prendre le marché par la suite* », ajoute Philippe Reullier. Une dizaine d'ETV sont en effet installées dans le secteur de l'entreprise Reullier dont le rayon d'action est d'une quarantaine de kilomètres – même si l'entrepreneur parle plutôt de bonne entente. De plus, cette sous-traitance effectuée pour le cassis est en fait un véritable échange de prestations qui existe depuis une dizaine d'années. Aux périodes de vendanges dans le Gers, c'est l'ETV Reullier qui donne l'entraide. *« À partir de la fin août, j'emmène deux de mes machines à Béziers où nous vendangeons entre 120 et 150 hectares de vignes avec au total une vingtaine de machines. Je suis de retour en Anjou pour le 20 septembre quand ça démarre fort et nous vendangeons ici jusqu'aux alentours du 20 octobre »*, explique Philippe Reullier.

Développer de nouvelles activités

Hormis la plantation, Philippe Reullier pratique tous les travaux de la vigne, dont les vendanges *« qui prennent aujourd'hui le pas sur la plantation »*, et qu'il effectue pour *« une vieille clientèle d'habitués depuis le début de l'entreprise »*. Cette trentaine de clients comprend notamment le domaine du Château de Tigné,

Cinq salariés, âgés de 23 à 41 ans, dont certains ont des formations initiales en mécanique agricole, forment l'équipe de l'ETV Reullier. L'un d'entre eux a eu l'ingénieuse idée de réaliser ce porte-bottes et cirés, bien utile au moment des vendanges. À quand la marque déposée ?

KIRPY

Broyeurs de Pierres

GRENIER FRANCO

Débroussailleurs Forestiers

Robustes et Performants

Andaineur et Ramasseuse de pierres Outils à dents

BP n°2 47390 Layrac - France - Tél. 05 53 87 00 02 - Fax : 05 53 87 10 02
E-mail : info@kirpy.com - Internet : www.kirpy.com

26140 ANDANCETTE
Tél. 04 75 03 12 43 - Fax : 04 75 03 06 98

appartenant au comédien Gérard Depardieu. Globalement, Philippe Reullier effectue en moyenne 70 hectares par machine (il en possède cinq) dans la région angevine, ce qu'il estime être un rendement un peu plus faible que certaines années. *« On a fait mieux. Aujourd'hui, nous avons la concurrence des Cuma qui se sont installées. »* Malgré tout, l'an dernier, la météo était très bonne et la période de vendange s'est allongée mais plus de vignes qu'à l'habitude ont été dédiées à la fabrication du Crémant de Loire, un vin blanc de méthode champenoise (1), *« pour lequel les vendanges sont faites uniquement à la main, comme la réglementation l'exige, ce qui nous a enlevés du travail »*, précise l'entrepreneur (2).

Un métier à repenser

La concurrence, les changements passagers (ou voués à devenir de nouvelles pratiques), dans une région qui se porterait plutôt bien en comparaison au Muscadet, tout proche ou au Bordelais, selon Philippe Reullier, nécessitent de repenser le métier d'entrepreneur de travaux viticoles ou simplement d'apporter des solutions supplémentaires aux besoins des clients. *« Aujourd'hui, les viticulteurs ont du mal à trouver de la main d'œuvre qualifiée pour les vendanges manuelles. Pourtant, des associations ou des structures de réinsertion existent. Ce pourrait donc être un créneau à développer pour des prestations avec main d'oeuvre : mise en place de palissage, plantation manuelle, taille... Mais il faudrait embaucher les gens à l'année et pouvoir les occuper. Les idées, il y en a, mais il faut que l'économie s'y prête. Mieux vaut faire un peu moins et le faire bien. Ce qui est important, dans mon activité, c'est d'abord d'avoir du matériel bien entretenu, propre, et de bons chauffeurs. C'est ce qui fait la différence »*, conclut l'entrepreneur, pour qui la qualité est un élément déterminant dans la reconnaissance d'une entreprise.

Le système de guidage laser, qui permet d'orienter précisément le tracteur, est installé sur site, comme ici sur un terrain destiné à la plantation de pommiers, celle-ci représentant une faible activité en comparaison à la plantation de vignes, mais le principe d'orientation reste le même.

Frédéric Ripoche

(1)C'est le cépage Chenin qui permet d'obtenir les blancs secs et les moelleux. Sur les mêmes vignes de ce cépage, on peut donc concevoir de faire un blanc sec, un moelleux ou un crémant.

(2)Le Coteau du Layon, le Bonnezeau et le Chaume nécessitent eux aussi des vendanges manuelles, selon Philippe Reullier.

LE PARC DE MATÉRIEL DE L'ETV REULLIER

- 5 machines à vendanger New Holland SB 58 et 56
- 2 pré-tailleuses Binger et 2 pré-tailleuses Pellenc
- 1 mini-pelle Komatsu
- 1 arracheuse à vigne Grenier Franco
- 1 broyeur à sarment Lagarde
- 1 sous-soleuse vibrante Clemens
- 1 machine à traitement panneaux de fabrication maison (installée sur machine à vendanger)
- 1 épandeur d'humus ou de mare de raisin Agrospir
- 1 pulvérisateur à quatre rangs Berthoud
- 3 machines à planter la vigne dont 2 Clemens et 1 Wagner, toutes équipées de guidage laser
- 4 plateformes de fabrication maison pour la récolte des cassis
- 1 tracteur John Deere 6910
- 1 tracteur Fendt 4 roues motrices
- 1 tracteur Fendt 260 V
- 1 tracteur New Holland
- 2 tracteurs Renault 780 et 651
- 1 moissonneuse-batteuse Claas
- 1 herse rotative Amazone
- 1 semoir à grain Amazone
- 2 semoirs à herbe Brunet (pour la vigne)
- 1 charrue cinq corps Kverneland
- 1 cultipacker 6 m
- 1 herse de 6 m
- 1 vibroculteur de 6 m
- 1 benne 12 tonnes Rolland
- 1 enfonce-pieu pneumatique Daginaud
- 2 débroussailleuses pour haies Bonford
- 1 tondeuse d'accotement
- 1 camion Renault à porteur 12 tonnes
- 1 semi-remorque 17 tonnes

Marchés publics : travaux ruraux et collectivités locales

Les marchés publics représentent des perspectives intéressantes de développement d'activité pour les entrepreneurs des territoires. Toutefois, l'expérience montre que les professionnels éprouvent des difficultés à appréhender la clientèle des collectivités locales. Les raisons sont multiples et les solutions ne pourront passer que par une réflexion collective.

« *Nous aimerions pouvoir traiter en direct avec les entreprises qui font le travail, mais les entrepreneurs des territoires ne répondent pas ou peu aux appels d'offre* », déplore Pierre Ortiz à la direction des services routiers du conseil général d'Eure-et-Loir. « *Quand ils se manifestent, ils se font souvent éliminer pour de raisons administratives, en raison de leur méconnaissance des procédures* », déplore le fonctionnaire territorial. « *Pour avoir des prestataires, il a fallu que nous apprenions aux entrepreneurs à remplir les formulaires administratifs* », constate, à Foix, Annie Dassilat, du syndicat de bassin, tout en relevant le peu de réponses.

La profession semblerait quelque peu désemparée face aux marchés publics.

Outre la maîtrise des procédures et le respect des règles des marchés publics, le plus difficile pour prendre pied sur cet autre territoire des affaires est peut-être encore d'obtenir une vision des perspectives économiques des marchés publics. Quel volume d'affaires offre la commande publique, quelles sont les attentes et les pratiques des collectivités locales ? Répondre à ces questions est déterminant avant d'investir dans du matériel, de passer du temps à renforcer ses compétences ou d'engager une démarche commerciale. Quoi qu'il en soit, les entrepreneurs des territoires pourront se consoler, en remarquant qu'ils sont loin d'être les seuls pour qui les marchés publics conservent leur part d'ombre.

© Conseil général 37

60 % des intercommunalités disposent de la compétence voirie. Mais beaucoup la limitent aux voies d'intérêt communautaire et laissent aux communes l'entretien des 600 000 km de routes communales.

Beaucoup à faire

Les travaux ruraux n'existent pas pour les collectivités territoriales. Le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) est catégorique : aucun appel d'offres en travaux ruraux ! Pour découvrir les annonces, il faut être beaucoup plus précis et parler un autre langage : « *fauchage, entretien de dépendances routières, taillage de haie, curage de fossés, faucardage d'étang* ». Les services que les entrepreneurs des territoires peuvent proposer aux collectivités locales sont nombreux mais ne sont pas identifiés comme une catégorie particulière par les collectivités locales. Avec 362 033 km de routes départementales, 609 635 km de routes communales, la voirie est le service des collectivités locales qui achète le plus. Mais il n'est pas le seul. Il faut aussi compter avec les services environnement, qui s'occupe de l'entretien des espaces naturels, et espaces verts. Ce sont donc deux à trois acheteurs publics que les entrepreneurs des territoires peuvent intéresser dans les collectivités locales.

Selon le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (Minefi), l'achat public représente en France entre 110 et 120 milliards d'euros, soit environ 10 % du PIB. Les collectivités locales représentent les trois quarts de la commande publique, c'est dire si, aujourd'hui, elles sont devenues des acteurs économiques de premier plan.

Noyés dans la partie immergée de l'iceberg

Toutefois, le Minefi n'est capable de donner des détails que pour le seul tiers des marchés les plus importants, ceux de plus de 90 000 €, qui font l'objet d'un recensement et d'une notification. En 2004, leur montant total s'élevait à 41 milliards avec un montant moyen par marché de 217 543 €. Autant dire que seule la partie émergée des marchés publics est visi-

Marchés publics

Le décret du 1er août 2006, paru au Journal officiel du 4 août, et son annexe remplacent le décret du 7 janvier 2004. La session de formation EDT sur « Les marchés publics, les collectivités locales, la décentralisation », qui a réuni des cadres et élus syndicaux EDT les 13 septembre et 11 octobre, a été l'occasion d'analyser les dispositions du nouveau code des marchés publics.

ble et que, pour le reste, c'est-à-dire 80 à 90 % du nombre des marchés et environ les deux tiers des sommes, on manque cruellement d'information synthétique.

Une aiguille dans une botte de foin

Au quotidien, la principale difficulté est d'identifier les annonces de marchés. Certes, depuis 1998 et la mise en ligne du Bulletin officiel des annonces des marchés publics, la consultation est beaucoup plus facile, rapide et plus rentable que l'abonnement à la version papier (309 €/an frais d'expédition inclus). Néanmoins, elle n'en est que plus frustrante, puisque seuls les marchés de plus de 90 000 € – une minorité – doivent obligatoirement y être annoncés. Pour ceux d'un montant inférieur, c'est-à-dire la grande majorité des marchés intéressant les entrepreneurs des territoires, l'acheteur public peut se contenter d'une publicité adaptée. En règle générale, les collectivités locales publient des annonces dans la presse régionale. Ce n'est toutefois pas une obligation. Ainsi, certains conseils généraux, jugeant les augmentations de tarif de la presse quotidienne régionale prohibitives, ont décidé de s'en passer. Ils se contentent d'annonces dans la presse spécialisée et sur leurs sites internet. Bref, les usages varient d'une collectivité à l'autre. Autant dire qu'au quotidien, les professionnels isolés et les petites structures sont dans l'impossibilité de se tenir informés de tous les marchés passés sur leur secteur. Une assistance minimale paraît indispensable.

© DR

Les collectivités locales n'hésitent plus à déléguer l'entretien des bords de routes.

De nouveaux acteurs aux compétences élastiques

Au manque de vecteur d'information centralisé, il faut ajouter la dispersion des acheteurs publics : 36 851 communes, 2 573 intercommunalités à fiscalité propre (EPCI), 102 départements (dont 6 Outre-Mer), 24 régions (dont 2 Outre-Mer). Ce qui fait une moyenne de 400 acteurs publics par département.

Le cadre municipal a longtemps prévalu, il est aujourd'hui bouleversé par le développement de l'intercommunalité. Cette tendance ne date toutefois pas d'hier puisque le mouvement a débuté au XIXe siècle, mais il s'est considérablement accéléré depuis 1992. Aujourd'hui, 85 % des communes, représentant 90 % de la population, appartiennent à une structure intercommunale à fiscalité propre. Mais toutes ne disposent pas des mêmes pouvoirs. Aux deux compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace) peuvent s'ajouter les compétences facultatives, dont celle de la voirie. Au premier octobre 2006, 60 % des communautés de communes avaient pris la compétence voirie. Mais attention, dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une compétence partielle. Ainsi, par exemple, dans le cas de communauté de communes de Freyming-Merlebach (57), la compétence voirie se limite aux seules voies des zones d'activités commerciales (ZAC). Pour la communauté de communes de l'Est Tourangeau, elle ne s'applique qu'aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie d'intérêt communautaire, mais l'entretien demeure dans le giron des communes.

Face aux régies

Les entrepreneurs pourraient craindre que la montée en puissance de l'intercommunalité s'accompagne de création de régie. Rien ne permet de confirmer un réel mouvement dans ce sens. « *Les élus ont étudié l'idée mais l'ont abandonné* », indique-t-on en Touraine. « *La tendance n'est pas au renforcement des effectifs* », constate-t-on à la communauté de communes de Loire-Aubance où la présence d'une régie n'interdit pas de faire appel ponctuellement à des prestataires privés. « *La question ne deviendra d'actualité qu'avec la création d'un réseau de 70 km de pistes cyclables* », indique-t-on en Freyming, où la communauté de communes n'a en charge que 25 km de voirie. Le sujet serait intéressant à creuser d'autant que la fonction territoriale va être frappée dans les années à venir d'une vague de départ à la retraite. Reste que les spécialistes de la voirie manquent manifestement de perspectives sur la question. L'Association des ingénieurs territoriaux de France, comme les centres de ressource de l'équipement,

Des tonnes à lisier de 2300 à 24000 litres

AGRIMAT

toute une gamme d'équipements à votre disposition

AGRIMAT S.A.
Rue de Bellefontaine 4, B-5555 BIEVRE
Tél. +32 61 51 13 42 - Fax : +32 61 51 13 45
France : BP17 - 08260 MAUBERT - FONTAINE
Tél. 03 24 35 25 00 - Fax : 03 24 35 21 90
E-mail : agrimat@skynet.be
WWW.AGRIMAT.COM

CERTU et SETRA, sont sur ce point aussi muets les uns que les autres. Curieusement, les professionnels des collectivités territoriales ne semblent pas avoir calculé le niveau à partir duquel l'acquisition d'un tracteur et de son équipement se justifie économiquement. 60 à 100 km de voirie : la fourchette des estimations avancées par les responsables territoriaux interrogés est assez large.

Les collectivités préfèrent la proximité

Régie ou délégation, le choix est au final rarement exclusif. « *Nous disposons d'une régie mais elle ne peut pas tout faire en pleine saison. Nous avons besoin de renfort pour l'entretien des bords de routes* », explique Carole Cheucle, directrice de la voirie de l'agglomération de Limoges. Ce qui représente tout de même pour le fauchage et le curage de fossé un chiffre d'affaires non négligeable de l'ordre de 600 000 €... Reste que, dans ce cas, les entrepreneurs se font aussi couper l'herbe sous le pied. « *Comme nous ne pouvons pas séparer les marchés, ils n'ont pas la surface pour faire face* », constate l'ingénieur. « *Il faudrait peut-être qu'ils forment des groupements pour répondre. Ce type d'offre aurait des atouts, notamment parce qu'elle permettrait de mettre plus de moyens matériels en action et ainsi de limiter les chantiers dans le temps* », ajoute-t-elle intéressée. Dans les Pyrénées Orientales, Patrick Berger, responsable de l'AITF et directeur de l'environnement et de la propreté urbaine de Perpignan, aimerait plus de proximité. « *Nos prestataires, qui sont des entreprises d'une certaine dimension, sont localisés dans d'autres départements et ne peuvent pas toujours être réactifs* », regrette-t-il, en constatant que peu d'entrepreneurs répondent à ses appels d'offres.

Exigence particulière

Les acheteurs publics intègrent des clauses particulières dans leurs annonces de marché en exigeant, à l'instar du conseil général du Finistère, que les chantiers soient effectués pour 20 % dans le cadre de dispositifs d'insertion. Une condition qui déstabilise la profession. « *Nos entreprises ne sont pas adaptées pour accueillir des personnels en insertion* », explique Denis Lauden, entrepreneur forestier à Tréaugat qui souligne aussi que certains travaux sont particulièrement dangereux. « *On ne peut pas mettre une tronçonneuse entre toutes les mains* », prévient-t-il, se demandant si les collectivités locales en ont bien conscience. Quoi qu'il en soit, la tendance est très nettement engagée, notamment pour les marchés de travaux. Certaines collectivités, comme Nantes Métropole, l'ont systématisé pour tous les marchés de travaux de bâtiment et entendent bien en faire de même pour d'autres secteurs et les marchés de services. Le dispositif de réinsertion est jugé particulièrement efficace par les élus. Du coup, les entrepreneurs auraient intérêt à anticiper en nouant des liens avec le secteur de l'économie sociale et de l'insertion. Ils pourraient notamment s'inspirer des expériences menées par les professionnels du bâtiment qui adhèrent à des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). Ceux-ci les aident à mettre en place des dispositifs d'insertion et ainsi satisfaire aux clauses d'insertion des marchés publics.

François Delaunay

Contact : CNCE-GEIQ, 5, rue d'Alsace, 75010 Paris, tél : 01 46 07 33 33 - www.geiq.net

FLEXON

PROMOTION SUR TOUTE NOTRE GAMME DE CHAÎNES

FLEXON High Quality Chains
ELITE

✔ CONVOYEUR
✔ ÉLÉVATEURS
✔ CHAÎNES À ROULEAUX

Livraison dans toute la France

Grilles - secoueurs - Courroies - Vilebrequins de secoueurs

FLEXON GMBH
741, ZAC des Longues Raye
60610 LACROIX SAINT OUEN
tél.: 03 44 91 23 19 - fax : 03 44 91 23 22

RIMAN
La Qualité du Spécialiste

• Télescopique
• Chargeuse
• Tracto-Pelle
• Chargeur compact

auprès de votre concessionnaire
www.riman.fr - France Equipement : Tél. 02 40 98 10 98

L'immatriculation des activités nouvelles

Toute activité « *lucrative non salariée* » entraîne impérativement des formalités à réaliser afin d'informer les organismes de protection sociale compétents et les services fiscaux de sa mise en service.
L'exercice d'une activité non salariée peut faire l'objet d'une immatriculation auprès d'un répertoire professionnel tel le registre du commerce ou le répertoire des métiers. En toute hypothèse, les activités non salariées sont identifiées auprès du répertoire SIRENE tenu par l'INSEE.

Toute activité non salariée dispose, désormais, d'un centre de formalité des entreprises (CFE). En tant que guichet unique, il permet à chaque entreprise de souscrire la déclaration de sa création, de ses principales modifications et de sa cessation. Cet organisme se charge par la suite d'informer les différentes administrations dont relèvent les entreprises.

Les obligations d'immatriculation

La compétence des CFE est fonction de la nature juridique des activités exercées. En témoignent ces quelques exemples :
- Achat-revente : CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Agriculture : CFE de la Chambre d'Agriculture ;
-Rénovation de maisons : CFE de la Chambre des Métiers.

Attention : il ne suffit pas d'être immatriculé au titre d'une activité pour être couvert vis-à-vis des autres activités développées par la suite.

Exemple : un agriculteur à titre principal est tenu de s'immatriculer pour ses activités d'entreprise de travaux malgré le fait qu'elles aient un caractère accessoire ; un maçon à titre principal qui fait également de l'achat/revente de bien d'équipement de la maison (électroménager...).

Enfin, il convient d'être vigilant à la réglementation applicable à certaines professions. En effet, certaines professions dites réglementées nécessitent, outre l'immatriculation, des qualifications ou autorisations d'exercer spécifiques. Ces professions ne peuvent donc pas être exercées librement.

Exemples : transport de marchandises pour le compte d'autrui, transport de personnes, coiffure, auto-école, électricité, agent immobilier...

Conséquences de la dissimulation d'activité

La loi interdit la dissimulation d'activité et la dissimulation d'emploi salarié. Il est également interdit d'avoir recours sciemment, directement ou par personne interposée, aux services de celui qui exerce un travail dissimulé.

Toute personne physique ou morale exerçant, à but lucratif, une activité de production, de transformation, de réparation, ou de prestations de services ou accomplissant des actes de commerce sans avoir au préalable :

- requis son immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés lorsque celle-ci est obligatoire,
- ou procédé aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale ou par l'administration fiscale
- ou poursuivant son activité après un refus d'immatriculation ou postérieurement une radiation, commet un délit et encourt de sévères sanctions pénales.

Sanctions pénales : depuis la loi 2003-239 du 18-3-2003 pour la sécurité intérieure, les infractions aux interdictions ci-dessus sont punies de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende pour les personnes physiques et 225 000 € pour les personnes morales.

La concurrence déloyale

Un entrepreneur pourrait se retourner contre une entreprise non inscrite sur le fondement d'une concurrence déloyale. En effet, à partir du moment où la personne immatriculée peut prouver une perte de clientèle, une faute de l'individu non déclaré (par exemple la non-immatriculation de son activité) et un lien de causalité entre les deux, la victime (cet entrepreneur) pourra agir en responsabilité civile pour faute (en vertu de l'article 1382 du Code civil) contre la personne non immatriculée.

Sur le plan fiscal, l'administration est en droit d'agir en **recouvrement des impôts** qui auraient été normalement dus si l'activité avait été régulièrement déclarée.

Exemple : taxe professionnelle non recouvrée sur une activité de travaux d'entreprises non déclarée.

Face à la lourdeur des sanctions encourues par le non-respect des déclarations d'exercice d'une activité non salariée à but non lucratif, il apparaît inévitable de se rendre auprès d'un centre de formalité des entreprises afin de respecter les démarches nécessaires.

Murielle Ompraret
Fiscaliste
CER AUDE

21 nouveaux tracteurs chez Fendt

Le constructeur allemand Fendt, vitrine « *high-tech* » du groupe américain AGCO, frappe un grand coup cet automne. 21 nouveaux modèles de tracteurs, concernant 5 séries du 300 au 900 Vario, font leur arrivée.

Malgré une conjoncture défavorable en Europe pour le marché du tracteur, Fendt a réussi à stabiliser sa production en 2005 avec 11 390 tracteurs (+ 42 unités) et la fermeté du marché, notamment en Allemagne, permet de tabler sur un objectif pour 2006 de 12 200 unités. Parallèlement, le chiffre d'affaires a progressé de 7,1 %, dû notamment à une valeur unitaire des tracteurs plus importante. Fendt poursuit ses efforts pour l'avenir en mettant en œuvre des moyens importants en Recherche et Développement, pas moins de 28 M€ en 2005 et 30 M€ en 2006, tandis que, parallèlement, les investissements en moyens de production ont atteint 26 M€ en 2005 et 36 M€ en 2006.

De 95 à 360 ch

Ce ne sont pas moins de 2 500 concessionnaires et vendeurs, suivis le lendemain par près de 40 000 clients et prescripteurs, venus de toute l'Europe, qui ont pu assister à la plus grande présentation jamais organisée par Fendt. Il est vrai que le programme

Le 936 Vario développe 360 ch et se distingue par son look « sportif ».

Le Variocenter des 900 regroupe toutes les commandes de manière très ergonomique.

était alléchant avec cette kyrielle de nouveaux tracteurs.

Honneur aux plus puissants, les 900 Vario (au look sportif conçu en partenariat avec Porsche), dont les 6 modèles ont des puissances s'échelonnant de 220 à 360 ch pour le 936, « *navire amiral de la flotte* ». Ils reçoivent le nouveau moteur Tier III Deutz de 7,2 l à injection Common Rail et recyclage externe des gaz d'échappement qui permet une réduction de la consommation (198 g/kWh), sans oublier le régulateur Visctronic du système de refroidissement. Ils sont munis de pneumatiques adaptés pouvant aller jusqu'à 2,15 m de diamètre à l'arrière et 1,75 m à l'avant. Le circuit hydraulique est équipé d'une pompe 160 l/mn (216 l/mn en option) et de 4 distributeurs (pouvant être complétés de 2 à l'arrière et 2 à l'avant), tandis que le relevage arrière développe une puissance de 12 t (près de 5,7 t pour le relevage avant). Suspension du pont avant (300 mm de course), système FSC et freinage à double circuit pneumatique garantissent la sécurité au transport (jusqu'à 60 km/h dans certains pays). La cabine très spacieuse et confortable (suspension 3 points) offre une ergonomie de commandes très poussée avec le Variocenter regroupant l'accoudoir multifonctions avec le joystick de commandes, le levier en croix pour les distributeurs, le terminal Vario et toutes les commandes du relevage et des différents réglages.

Les Vario 300 sont les derniers-nés de la gamme Vario. Ces tracteurs compacts offrent un haut niveau d'équipement.

Les 2 modèles de la série 800 (818 et 820, alors que les précédents 815 et 817 disparaissent) développent une puissance maxi de 185 et 205 ch, grâce à leur moteur Deutz de 6,1 l Tier III utilisant des technologies identiques à celui des 900 pour une consommation réduite de 195 g/kWh. Ce sont des tracteurs polyvalents avec un rapport poids/puissance de 33 kg/ch, puissants avec un circuit hydraulique 110 l/mn et une relevage arrière de 9 250 kg et maniables avec un rayon de braquage de seulement 5,60 m.

La série 700 se compose de 4 modèles équipés du même moteur que les 800 pour des puissances de 130, 145, 165 et 180 ch et dispose de caractéristiques techniques similaires, notamment au niveau du circuit hydraulique. Très maniables avec leur 5,50 m de rayon de braquage, les Vario 700 sont eux aussi des tracteurs polyvalents avec des relevages de 8,5 t à l'arrière et 4,5 t à l'avant, conçus notamment pour recevoir les chargeurs Fendt 3SX/70 et 75.

Les 400 Vario, au nombre de 5 modèles (de 115 à 155 ch), se singularisent par leur moteur 4 cylindres puissant (le 415 est le seul tracteur de ce genre à développer plus de 150 ch) et économique. Ce moteur Deutz répondant aux normes Tier III reprend les technologies utilisées sur les 6 cyl. Ils peuvent recevoir en option le système TMS pour la gestion entre le moteur et la transmission, ainsi que le Variotronic Teach In pour l'automatisation des manœuvres en bout de champ.

Enfin, la série 300, dernière née dans la gamme Vario, comprend 4 modèles de 95 à 125 ch (moteur Deutz Tier III 4 cyl.). Ce sont des tracteurs compacts, puissants qui offrent un haut niveau d'équipement pour leur catégorie de puissance, ne serait-ce que la transmission Vario, dont la commande est très simple et facilement prise en main (levier Variostick). Elle offre une seule gamme de 30 m/h à 40 km/h en marche avant (25 km/h en marche arrière). Ils peuvent recevoir en option la suspension du pont avant et une suspension mécanique de cabine.

Il est intéressant de signaler que tous les moteurs équipant ces nouveaux tracteurs acceptent l'utilisation de diester (dans la limite des normes en vigueur).

Olivier Fachard

L'Axial Flow de Case IH fête ses 30 ans

L'aventure de l'Axial Flow, machine hors du commun, débuta en 1975 dans le laboratoire du service de recherche basé à East Moline dans l'Illinois. Aujourd'hui, ce sont plus de 130 000 exemplaires qui ont été produits et qui ont récolté des centaines de millions d'hectares dans plus de 40 pays. Et cette aventure n'est pas terminée, de nouveaux modèles venant grossir la famille.

Le logo qui commémore le 30e anniversaire de l'Axial Flow.

Les premiers tests réalisés sur les prototypes ont été réalisés à poste fixe puis furent prolongés par des essais aux champs avec une présérie de 6 machines en 1976. Quand elle fut commercialisée en 1977, la 1ère Axial Flow, baptisée 1460, premier modèle de la série 1400 qui perdura jusqu'en 1986, fut saluée comme une véritable révolution en matière de récolte. C'était la 1ère machine à utiliser un rotor unique pour effectuer le battage et la séparation des grains et de la paille. Elle fut suivie 10 ans après par la seconde génération, la série 1600 avec une puissance maxi de 225 ch sur la 1680. Deux ans auparavant, le rotor avait été modifié pour être plus performant dans certaines cultures, comme le riz ou le soja. La 3e génération arrive en 1993 et sa technologie est améliorée avec le système de nettoyage Cross Flow, tandis que la puissance atteint 280 ch sur la 1688. En 1995, la série 2100 matérialise la 4e génération et se distingue, l'année suivante, en pouvant être équipée d'usine d'un moniteur de rendement assisté par GPS (système AFS). Elle est suivie 3 ans après par la série 2300, toujours en service avec les modèles 2377 et 2388. Ils furent complétés en 2003 par l'arrivée de la 6e génération avec l'AFX 8010, aujourd'hui rejointe par la 7010. Elles sont produites aujourd'hui dans l'usine américaine de Grand Island dans le Nebraska à un rythme de 11 à 19 machines par jour, pour environ 65 % en série 2300, 25 % pour les modèles 8010 et désormais 7010, les 10 % restant étant réservés à la production des CR pour New Holland à destination de l'Amérique du Nord (les modèles européens sont produits dans l'usine belge de Zedelgem). En 30 ans, la puissance de ces machines a plus que doublé, passant de 190 ch pour la 1480 à 455 ch pour la 8010. À l'occasion de cet anniversaire, toutes les machines commercialisées pour la prochaine campagne se distingueront par un logo spécial.

Nouvelles machines

La gamme Axial Flow de Case IH voit l'arrivée d'un 4e modèle en complément des 2477, 2488 et 8010. La 7010, qui se positionne entre la 2388 X-Clusive et la 8010, reprend les mêmes caractéristiques que cette dernière avec une puissance maxi de 394 ch (moteur Case IH de 9 l) contre 455 ch pour sa grande sœur. Ces moteurs fournissent une puissance maximale à seulement 1950 tr/mn, soit 150 tr/ mn de moins que la vitesse nominale, ce qui permet d'offrir une surpuissance de 40 et 50 ch. La 7010 reprend naturellement la même structure avec son rotor alimenté par un système à pales qui accélère la récolte vers le rotor. Le contre-batteur est également à 4 parties interchangeables et facilement accessibles en fonction de la récolte. Elle est munie d'une trémie de 9 000 l et reçoit en cabine le nouveau moniteur AFS Pro 600 à écran couleur qui enregistre toutes les données sur carte mémoire transférable sur ordinateur. Elle peut également recevoir le système de guidage automatique CruiseCut à scanner laser.

L'Axial Flow fête ses 30 ans et voit l'arrivée de la petite dernière, la 7010 de 394 ch.

La fonction « *manœuvres de bout de champ* » permet au conducteur de programmer la position des rabatteurs et la vitesse du ventilateur. En bout de champ, les rabatteurs peuvent être abaissés et la vitesse du ventilateur réduite pour minimiser les pertes. Le demi-tour effectué, ils reviennent automatiquement aux valeurs prédéfinies. Elle peut recevoir les barres de coupe séries 2040 et surtout la nouvelle série 2050 (coupe télescopique avec 50 cm de rallonge), toutes disponibles en 7,32 m et 9,15 m, ainsi que les becs maïs série 2100.

Parallèlement, les 2377 et 2388 X-Clusive (la 2377 remplaçant la 2366) reçoivent de nouveaux moteurs Tier III 8,3 l qui développent respectivement 258 et 300 ch à 2 200 tr/mn, avec des surpuissances de 20 et 11 ch. Elles reçoivent en cabine le moniteur de contrôle Universal Display Plus qui équipait l'AFX 8010.

Olivier Fachard

John Deere célèbre ses 50 ans de présence en Europe

C'est en 1956 que John Deere s'installe sur le vieux continent, et plus précisément à Manheim, en Allemagne, après le rachat du célèbre constructeur Lanz. Cette commémoration a réuni 3 700 concessionnaires et vendeurs venus de toute la zone EAME (Europe, Afrique, Moyen-Orient) qui ont pu découvrir une large gamme de nouveautés dans tous les secteurs.

Avec un chiffre d'affaires de 21,9 milliards de $ en 2005, John Deere est le leader mondial en matériels agricoles et espaces verts. Ce chiffre a été presque doublé en 5 ans. Employant 47 000 personnes, il est présent sur les 5 continents, notamment avec ses usines réparties dans 17 pays. L'agricole représente 48 % de l'activité, suivi par le TP et la forêt (24 %), les espaces verts (16 %) et le crédit (6 %). C'est l'Amérique du Nord qui reste son territoire privilégié avec 55 % des ventes, suivie par la zone EAME (33 %), le reste du monde se partageant les 12 % restants. Sa part de marché actuelle dans le monde est de 23 % et l'objectif est d'atteindre les 30 % en 2010, notamment par le renouvellement régulier des modèles (en 2008, 95 % des produits auront moins de 3 ans) et l'élargissement de l'offre. C'est le cas notamment dans la gestion des ressources en eau pour lequel John Deere vient d'acquérir la société américaine Robert's spécialisée en irrigation enterrée, et la création de 2 nouvelles entités, IMET/AMS (Intelligent Mobile Equipment Technologies) pour le développement d'applications liées au GPS, et JD Agri Services pour l'optimisation des processus. Cette politique d'innovations a un coût : John Deere dépense 4 millions de $ par jour en Recherche et Développement.

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

8 fois par an ne manquez pas :

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les évènements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions... nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 23 €
Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14
Pour tout renseignements :
Tél. 01 53 91 44 44

Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 45 €
Je joins mon règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre des Éditions Fitamant
☐ Carte bancaire N° ____
Date d'expiration ___ / ___ / ___

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

éditions fitamant
Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

0611PEDT-2

MES COORDONNÉES

Nom ____ Prénom ____
Entreprise ____
Adresse ____
Code postal ____ Ville ____
Tél ____ Fax ____ E-mail ____

ACTIVITÉ

○ Entrepreneurs de travaux agricoles
○ Entrepreneurs de travaux forestiers
○ Entrepreneurs de travaux ruraux
○ Entrepreneurs de travaux publics
○ Concessionnaires
○ Constructeurs de matériels
○ Centre de formation
○ Autres (préciser)

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Les 6030 et 7030 remplacent les 6020 et 7020 avec 9 modèles de 100 à 180 ch.

La dernière génération des tracteurs de 100 à 180 ch fabriqués à Mannheim compte 9 modèles différents équipés des nouveaux moteurs Tier III PowerTech Plus qui offrent une surpuissance active de 10 à 25 ch pour le transport et l'utilisation à la prise de force. Elle est délivrée automatiquement lorsque la prise de force fonctionne sous charge ou quand la vitesse dépasse 14 km/h.

Les séries 6030 et 7030 Mannheim remplacent la série 6020 en conservant le concept du châssis intégral et la transmission modulaire. Elles comprennent 3 modèles 4 cyl. de 100 à 120 ch, 4 modèles 6 cyl. de 120 à 150 ch auxquels s'ajoutent les 7430 et 7530 de 165 et 180 ch. L'intérieur des cabines a été entièrement revu et les commandes les plus importantes (distributeurs, prises de force, activation du système HMS ou de l'AutoTrac) sont disposées sur la console latérale. Les distributeurs électro-hydrauliques sont désormais disponibles avec tous les types de transmission, tandis que le nouveau CommandCenter se compose d'un grand écran couleur, d'un bouton de sélection de menu et de touches d'activation (option CommandARM avec la transmission à variation continue AutoPowr). Les 7430 et 7530 offrent quant à eux un grand choix de transmission (PowerQuad Plus, AutoQuad Plus avec en option la variante Eco Shift, et la transmission à variation continue AutoPowr).

Ces tracteurs sont complétés par la série 7030 produite dans l'usine de Waterloo aux USA. Remplaçant les 7020, ils sont équipés du nouveau moteur 6 cylindres PowerTech Plus Tier 3 de 6,8 l, qui offre une puissance nominale accrue de 15 ch, ainsi que la surpuissance active (3 modèles de 190, 205 et 220 ch). Large choix de transmissions, intérieur de cabine amélioré, distributeurs électro-hydrauliques programmables (système IMS) dans toutes les versions, réglage du régime de prise de force depuis la cabine et pré-équipement GreenStar et Isobus complètent les caractéristiques.

Nouvelle faucheuse conditionneuse andaineuse 488.

La gamme récolte s'étoffe

La nouvelle faucheuse-conditionneuse andaineuse 488 d'une largeur de coupe de 8,8 m est équipée d'un groupeur capable de rassembler 3 andains au centre en un seul de 2,3 m. Elle est dotée du conditionneur à doigts en acier en V. Sa largeur au transport est de 3 m.

John Deere propose également 4 nouveaux modèles de presses à balles rondes à chambre variable, les 582, 592, 578 et 678 Premium. Elles sont munies de pick-ups 2,20 m RotoFlow ou 2,20 m MaxiCut (2 m sur la 578) et d'un système d'inversion de l'alimentation commandé depuis la cabine. Le modèle fixe 568 sera proposé en 2 versions, Multi-Crop polyvalente (chambre à 7 rouleaux) et Silage Special. Toutes ces presses sont dotées d'un nouveau système de liage compatible avec le filet CoverEdge.

À signaler l'option Harvest Lab sur les ensileuses automotrices qui permet de mesurer par infra-rouge le taux de matière sèche de la récolte.

Olivier Fachard

Production de plaquettes forestières

Préparation des sols

Broyeurs forestiers

Plus de 30 années d'expérience dans les techniques de broyage et d'entretien forestier. Une gamme complète de broyeurs pour tracteurs de 80 à 400 cv. 2 modèles de chenillards, des broyeurs de préparation de sols avant plantation. Conseil, formation, SAV et suivi d'utilisation garantis.

HANTSCH
TECHNIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

B.P. 2 - Z.I. - 67521 Marlenheim Cedex
Tél. 03 88 87 52 53 - Fax : 03 88 87 53 00
info@hantsch.fr - www.hantsch.fr

www.agence-appui.fr - 04/06

Viticulture durable : mieux vaut prévenir que guérir

S'engager dans une lutte chimique raisonnée, tel est le credo de l'Association pour la Recherche et le Développement en Viticulture Durable (ARD-VD). Pour mener à bien ses objectifs, l'association, qui s'est créée en avril 2005, base ses travaux sur les techniques mises au point par un ex-chercheur de l'Inra.

Yvon Bugaret, ex-chercheur de l'Inra, est un des principaux fondateurs de l'ARD-VD. Au cours de ses recherches, des vignobles lui ont servi de terrains d'expérimentations afin de mettre en œuvre des solutions efficaces, essentiellement contre le mildiou et l'oïdium, deux fléaux de la vigne, sur lesquels sont concentrés aujourd'hui les deux tiers des traitements. Les expériences menées ont permis de les réduire de 40 à 80 % pour le mildiou et de 40 % en moyenne pour l'oïdium, selon le chercheur. Ces vignobles, traités de façon expérimentale, – dix en France et trois au Portugal – ont été désignés « *vignobles de référence* » par Yvon Bugaret. L'appellation est devenue aujourd'hui une marque déposée. Yvon Bugaret continue désormais son action à travers l'association ARD-VD pour laquelle il intervient comme consultant phyto-vigne.

De gauche à droite, Yvon Bugaret, consultant phyto-vigne et Gérard Vincent, président de l'ARD-VD, à côté d'une station météo installée près des vignes de Robert Bellebeau, à Sonnac, en Charente-Maritime.

Les objectifs

L'association ARD-VD démarre il y a tout juste un an et demi. Elle fonde donc ses bases sur les travaux d'Yvon Bugaret, avec *« pour ambition d'être au service des viticulteurs et de la viticulture durable ». « L'environnement, c'est la locomotive. L'opinion publique réagit sensiblement aux traitements chimiques »*, explique Yvon Bugaret. *« Nous devons faire face à trois grands éléments : l'environnement, les contraintes économiques, les attentes de la société civile, et tout cela en préservant la qualité des produits »*, ajoute Gérard Vincent, président de l'association ARD-VD. Mais quelle différence avec le réseau Farre qui prône aussi les bonnes pratiques pour une agriculture raisonnée ? *« Nous sommes en lien avec eux. Mais nous allons plus loin au niveau des informations techniques. Notre rôle est avant tout de transposer des travaux qui ont une origine technique afin de trouver des solutions pratiques pour le viticulteur. Nous sommes d'abord des gens de terrain »*, conclut le président.

Les solutions techniques

Chaque vignoble de référence est muni d'une station météo pouvant être consultée toutes les trois heures

(au total le réseau est composé de soixante stations météo Cimel). Ensuite, l'association utilise un logiciel de modélisation – modèle de tendance EPI 89.1 configuré dans le logiciel Météopro, validé par l'Inra et aussi appelé modèle mildiou – qui, utilisé avec les informations transmises par la station météo, donne le niveau et l'accroissement du risque épidémique. Il permet donc d'anticiper les risques de maladies et de mieux gérer les phases de traitements, si nécessaire. Les viticulteurs sont avertis des risques via des bulletins techniques qui peuvent aller jusqu'à un par semaine en période de risques. Enfin, des mini-parcelles de vignes appelées placettes et composées de quatre ceps environ, dont certains sont exempts de tout traitement, servent de « *ceps de détection* », afin d'observer l'évolution des maladies. *« C'est l'originalité de notre action. Ces observations parcellaires sont effectuées par les viticulteurs eux-mêmes »,* explique Gérard Vincent. C'est Yvon Bugaret qui a créé ce système de détection des foyers primaires. *« Dans le cadre d'une stratégie raisonnée, il facilite la prise de décision du viticulteur dans la réalisation de la première application, car le modèle mildiou (1) est avant tout théorique »,* ajoute le chercheur-consultant.

Des cas concrets

Réunie le 21 septembre dernier sur le domaine viticole de Robert Bellebeau (58 hectares de vignes), en Charentes-Maritime, l'association a fait le point sur ses techniques. Le viticulteur, adhérent de l'ARD-VD, explique sa première rencontre avec Yvon Bugaret, alors chercheur à l'Inra de

Près de 640 hectares de vignes, représentatifs des terroirs français, selon le président de l'ARD-VD et 360 hectares situés au Portugal, composent jusqu'à présent les 13 vignobles de référence, adaptés au concept de conduite raisonnée de la vigne.

Un pulvérisateur de précision, face par face.

Bordeaux. *« En 2000, mes vignes avaient de fortes attaques de mildiou. Je traitais tous les jours. Avec Yvon Bugaret, nous avons mis en place un cahier des charges pour les années à venir et j'ai pu diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires de 30 %. C'était pour moi une économie et moins de pollution. Zéro traitement ? Non, sinon nous n'aurions pas de récolte, mais on peut encore améliorer cette situation. »* Cette année, le mildiou s'est de nouveau abattu avec force sur les vignes de la région et ce viticulteur a dû effectuer neuf traitements, ce qui est peu par rapport à des méthodes traditionnelles, selon Yvon Bugaret. *« En années normales, on effectue ici quatre à six traitements au lieu de huit. Mais tout dépend des régions. Dans le Saumur-Champigny, où nous avons un vignoble de référence, il n'y a eu qu'un seul traitement cette année et aucun certaines années »*, assure t-il.

Aller au-delà des traitements

L'association ARD-VD met aujourd'hui tous ses efforts sur la lutte chimique mais aussi sur des facteurs qui peuvent être liés indirectement. *« On s'intéresse au palissage, à la taille, au sur-greffage… »*, explique Gérard Vincent qui rappelle que l'association regroupe un certain nombre de professionnels pouvant intervenir à différents niveaux de l'évolution de la vigne. L'un d'entre eux, distributeur de produits phytosanitaires en Gironde, est convaincu de pouvoir « *apporter des solutions sur ces points. Dans le Bordelais par exemple, j'estime que 80 % des vignes sont mal palissées car on travaille d'abord par tradition. Et un mauvais palissage entraîne une vigne mal oxygénée, des maladies et… des traitements. Vendre des produits phyto pour vendre des produits phyto, ce n'est pas notre objectif. Les distributeurs doivent pouvoir apporter des solutions aux viticulteurs qui sont aujourd'hui confrontés à une somme de contraintes qu'ils ne peuvent régler seuls. Nous avons donc une bonne complémentarité à jouer avec l'ARD-VD »*. Pour Laure Lecoz, secrétaire de l'association et représentante d'une société de produits phytosanitaires basée dans les Yvelines, l'adhésion à l'ARD-VD n'a rien d'incompatible avec leur activité, bien au contraire : *« nous travaillons actuellement sur de nouveaux produits pour la protection des plantes sur toutes cultures et vignes et nous apportons les conseils et précautions à prendre pour leur utilisation. Notre métier a évolué. On peut dire qu'un virage est pris depuis une dizaine d'années »*.

Vers la certification Iso 14001

En février dernier, l'association a obtenu des rendez-vous auprès des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et même de la Santé en recevant une bonne écoute. Ce travail de lobbying effectué dans le but d'étendre le réseau devrait être fait jusqu'aux instances européennes grâce à *« un bon carnet d'adresses »*, précise Gérard Vincent. L'association est déjà soutenue par les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime. L'ARD-VD s'est aussi entourée de nombreux acteurs de la filière. Pour Michel Morel, ingénieur d'une société champenoise fabriquant des pulvérisateurs, *« le meilleur moyen de traiter les vignes, c'est d'intervenir au bon moment en perdant le moins possible de produit »*. *« Notre travail est aussi basé sur la préservation des cultures auxiliaires et de la biodiversité. Il faut donc un bon matériel de pulvérisation pour appliquer les méthodes »*, explique Yvon Bugaret. Enfin, le réseau s'attache aussi à la formation et l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (Enita), à Bordeaux, membre actif de l'ARD-VD, apporte son soutien par une validation scientifique et officielle des démarches effectuées. La faculté d'œnologie de l'université de Bordeaux II devrait aussi adhérer et de bons contacts sont établis avec celle de Montpellier. *« Mais le fondement de notre structure, c'est avant tout les viticulteurs et nous devrions bientôt en avoir cinq de plus »*, explique Gérard Vincent, tout en ajoutant que la cave coopérative de Buzet qui regroupe deux cent cinquante viticulteurs est déjà adhérente. L'association, qui n'a aucun objectif commercial, se prépare à une norme ; elle compte en effet adopter la certification Iso 14001. *« Nous sommes en relation avec l'association Terre d'avenir, dans le nord de la France, qui regroupe des producteurs d'endives et de pommes de terre et qui utilise cette certification. C'est une bonne chose pour être reconnu »*, conclut le président. Pour l'heure, aucune ETV n'a rallié l'association, mais Gérard Vincent rappelle bien que l'ARD-VD est ouverte à tous les partenaires de la profession, pour peu qu'ils adhèrent aux objectifs.

Frédéric Ripoche

(1) Il n'existe pas encore de modèle informatique pour contrer la maladie de l'oïdium mais c'est en cours d'étude assure Yvon Bugaret.

Siège de l'ARD-VD :
6, rue Riboutet 33670 Créon
Contact : gerard.vincent16@wanadoo.fr

Avec PELLENC, RÉDUISEZ vos coûts de PRODUCTION !

VISIO

La gamme la plus large de prétailleuses

PELLENC

PELLENC, QUI DIT MIEUX ?

Pellenc - Route de Cavaillon - BP 47 - 84122 Pertuis cedex - Tél. 04 90 09 47 00 - www.pellenc.com

Pellenc, la gamme la plus large du marché d'outils en Multifonction

Innovagri : le rendez-vous des nouveautés de la rentrée

Cette nouvelle édition 2006 a bénéficié de conditions météo idéales et a attiré un nombreux public, malgré le retard des moissons dans le Nord et l'avancée des semis dans d'autres régions. Très animé par les diverses présentations dynamiques des constructeurs, Innovagri donne l'occasion à ces derniers de présenter leurs dernières nouveautés.

En dehors de la pulvérisation, la plupart des secteurs permettaient de découvrir de nouveaux matériels avec quelques dominantes telles que l'augmentation des puissances et des largeurs de travail, le développement des assistances électroniques, ou encore la généralisation des techniques simplifiées pour le travail du sol et le semis. Nous vous présentons un aperçu des matériels qui ont retenu notre attention.

Olivier Fachard

Le salon Innovagri 2006 a bénéficié de conditions idéales pour attirer les visiteurs qui ont pu voir évoluer de nombreux matériels en démonstration dynamique.

Michelin présentait un nouveau pneu, le XMCL, destiné aux engins Compact Line (chargeurs télescopiques, tracto-pelles et chargeuses compactes). Remplaçant les XM 27 et 37, il se caractérise par une plus grande longévité (+ 46 %), une meilleure capacité de charge (+ 50 %), une meilleure stabilité (+ 20 %) et plus de traction (+ 8 %). Il est disponible en 12 dimensions du 280/80R18 au 440/80R28, couvrant ainsi tous les besoins

McCormick élargit sa gamme de tracteurs avec 2 nouveaux modèles dans la série XTX, les 145 et 165 de 145 et 167 ch. Ils sont tous 2 équipés d'un moteur Tier III Beta Power avec 4 soupapes par cylindre et injection à rampe commune, ainsi que d'une transmission XtraSpeed 32x32 à 8 vitesses dans 4 gammes, avec inverseur Powershuttle. Ils sont disponibles en 3 versions M, E et E Plus.

John Deere présentait la dernière née de ses moissonneuses-batteuses, la 9560i STS, qui est équipée d'un moteur PowerTech Plus de 9 l Tier III de 348 ch. Après le battage, la séparation se fait par compression aération grâce à un rotor excentré dans sa cage. Cette machine peut recevoir les barres de coupe série 600R d'une largeur jusqu'à 6,70 m et des cueilleurs maïs jusqu'à 6 rangs avec broyeur et 8 rangs sans broyeur.

Le Maxidrill TR semi-porté de Sulky est un semoir à grande vitesse qui comprend 2 rangées de disques crénelés à suspension indépendante, une rangée de lames niveleuses, un rouleau à pneus également indépendants pour le rappuyage et la ligne de semis Cultidisc II équipée de mono disques crénelés montés sur un cadre parallélogramme et de roues plombeuses. La capacité de la trémie est de 3 500 l.

Le Jumbo 223 d'Idass est un épandeur aplanisseur d'ensilage monté sur le relevage avant ou arrière du tracteur et entraîné par prise de force. Il permet un compactage optimal des tas et un épandage rapide en fines couches. Sa largeur de travail est de 2,23 m ou 2,83 m (avec rallonges de rotor) et comporte 48 ou 56 pales.

LA DIFFERENCE ?

Chez nokian

on se pose les bonnes questions :
vous avez changé votre façon de travailler, vos distances de transport augmentent et vous devez mieux préserver vos sols, alors...
à quoi bon les GROS crampons ?

APE STRATEGIE 03 26 59 97 97 - 2005-09-06 - ET

nokian TRI 2

NOUVEAU PNEU TRACTEUR :

- PROFIL MIXTE : transport et préparation des sols
- TRES GRANDES CAPACITES DE CHARGES
- PLUS GRANDE SURFACE PORTANTE POUR UN MOINDRE TASSEMENT
- MOINDRE RESISTANCE AU ROULEMENT :
  - longévité au moins 2 fois supérieure
  - moindre consommation de carburant

nokian PNEUS
NOKIA FINLANDE
Le pneu unique en son genre

1, rue Philippe Lebon - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines - Tél. : 01 30 46 35 35
Fax : 01 30 46 33 33 - e-mail : doc@nordic-pneu.com - www.nordic-pneu.com

NORDIC PNEU

Le stand Massey Ferguson a permis de découvrir les nouveaux 6400 et 7400 équipés de moteurs Tier III Sisu aux performances accrues (4 soupapes par cyl., injection Common Rail). La série 6400 (160 à 185 ch) reçoit sur tous les modèles la transmission Dyna 6 (6 rapports sous charge dans chaque gamme), tandis que les 7400 (165 à 190 ch) sont équipés de la transmission à variation continue Dyna VT. Tous ces tracteurs peuvent recevoir en option la suspension du pont avant QuadLink.

Duro complète sa gamme de travail du sol avec une gamme de déchaumeurs Compil à bêches roulantes (3 modèles de 5 m à 7,10 m) et par un ensemble combiné de semis porté tiré de 4 m. Il reprend le principe du Compil en combinant 2 rangées de bêches à l'avant et 2 rangées à l'arrière complétées par une herse de nivellement et un rouleau caoutchouc pour le terrage.

Pour les gros chantiers d'ensilage, Idass lance son nouveau pick-up repliable GE 45R de 4,50 m de largeur de ramassage, dont l'originalité est d'avoir un double entraînement droite-gauche de la vis. Au transport, sa largeur est de 3,10 m. Il est également muni d'un boggie pour un suivi plus régulier du terrain.

New Holland lance la gamme CSX avec 2 modèles (7060 et 7080) de 5 et 6 secoueurs d'une puissance maxi de 303 et 333 ch. Elles utilisent la technologie HarveStar à 4 organes rotatifs de battage, système de nettoyage Smart Sieve TM (grilles supérieures et pré-grille montées sur un système breveté qui permet des oscillations dans les 3 sens) et nouvel écran couleur IntelliView TM II. Elles peuvent recevoir les barres de coupe Extra-Capacity et Varifeed.

Hydrokit apporte une réponse efficace à ceux qui seraient tentés de passer à l'huile de colza pour approvisionner leurs tracteurs (pour système bi-carburation), avec un groupe de filtration qui permet en 3 phases de retenir les particules jusqu'à 1 micron. Pratique car monté sur un chariot, il est plus rapide que les modèles à gravité et demande moins d'entretien que les modèles à plaques.

Agrisem poursuit son développement dans les semoirs en présentant plusieurs nouveaux modèles dont le Discosem Super (disponible en 3, 4, 5 et 6 m) équipé d'un relevage permettant de remplacer la barre de semis par un semoir à maïs. La trémie de 3 000 l peut également servir pour l'apport d'engrais.

JAGUAR

Dans le monde, 1 ensileuse sur 2 est une CLAAS. Le succès n'a jamais été aussi évident.

JAGUAR

La JAGUAR a été conçue pour une utilisation polyvalente d'ensilage et de fauchage. Selon ses différents outils frontaux, elle ensile l'herbe ou le maïs (avec le RU), les céréales immatures (avec la DIRECT DISC) ou elle fauche (avec la DISCO) : une véritable ensileuse universelle. Avec une motorisation accrue et une technologie de hâchage maîtrisées depuis la cabine, la JAGUAR offre un débit inégalé : jusqu'à 2000 tonnes en 12 heures. Ce qui implique un rendement plus élevé pour le même temps et le même coût, donc une rentabilité accrue. On comprend pourquoi la JAGUAR est l'ensileuse la plus vendue au monde. Le succès n'a jamais été aussi évident.

Notre culture nous pousse à aller plus loin.

Le spécialiste de la récolte | claas.fr

CLAAS

CCB

Lemken présentait le semoir Compact-Solitair 9 destiné au semis rapide sur sol déchaumé. Il est constitué de 2 rangées de disques crénelés pour mélanger terre et débris végétaux (profondeur réglable), une barre de nivellement, un rouleau packer à pneus pour le rappuyage (servant également au transport) et des éléments semeurs à double disques. Sa trémie a une capacité de 2 300 l.

Claas renoue avec les chargeurs télescopiques avec les nouveaux Scorpion. La gamme lancée à Agritechnica comprenait 4 modèles d'une puissance de 102 à 136 ch pour des hauteurs de levage de 6 et 7 m, et des capacités de charge de 3 tonnes à 4,1 tonnes. Elle est complétée aujourd'hui par le 9040 d'une hauteur de levage de 9 m pour des puissances également de 122 et 136 ch.

Choisissez une Welger, naturellement

Welger RP 405/435

Le meilleur rapport qualité/prix.

*Un rendement étonnant**
Diamètre variable de **0,90 m à 1,60 m**
18 tonnes par heure (paille de blé).

Haute densité : moins de volume de stockage
4 courroies ultra-résistantes, pour une densité de **150 kg/m³ pour plus de 360 kg** en paille.

*Plus de débit**
Pick-up extra-large et ameneur rotatif de série.

Plus de confort en toute sécurité
Finis les bourrages avec le dispositif **hydro-flexcontrol***

Liage filet E.L.S (Easy Load System)
Chargement facile du rouleau de filet.

* Exclusivité Welger

Choisissez le meilleur, naturellement

WELGER DISTRIBUTED BY LELY

www.lely.com

LELY FRANCE - ZA Château Gaillard - 35470 Bain-de-Bretagne
Tél 02 23 31 22 00 - Fax 02 99 44 81 69

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code ..... Ville .....
Tél ..... Fax .....
☐ Agriculteur ☐ Eleveur ☐ CUMA ☐ ETA ☐ Technicien ☐ Etudiant
☐ Je désire recevoir une documentation sur la gamme WELGER
☐ Je désire avoir la visite d'un Inspecteur Commercial

Foire de Châlons en Champagne : une ETA encore à l'honneur

Cette manifestation fêtait cette année son 60e anniversaire. Dépassant le cadre régional, elle vise tant le grand public que les professionnels de l'agriculture. Elle est marquée notamment dans le domaine du machinisme agricole par le Concours de l'innovation qui présente habituellement des nouveautés intéressantes.

Cette année, valorisation des sous-produits (récolte des menues pailles) et organisation de certains travaux dans le cadre des normes environnementales (plate-forme de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs) ont été les sujets particulièrement retenus parmi les dossiers présentés. Pour le premier, l'ETA Alain Bon (Ardennes) a été récompensé pour la 2e année consécutive. Son équipement peut s'adapter à n'importe quelle machine, à condition de tenir compte des caractéristiques techniques (largeur de coupe notamment) et, selon Alain Bon, le chantier pourrait être encore amélioré par l'adjonction d'un système de compression des menues pailles qui sont légères et volumineuses.

Pour l'organisation des plates-formes de remplissage des pulvérisateurs, les deux solutions proposées, bien que proches, différaient par certains aspects. Le concept de DB Distribution est très complet (incluant même la protection sanitaire de l'utilisateur) et la sécurité de l'environnement est respectée. Il comprend un débourbeur sous la plate-forme en dur, une vanne 3 voies pour séparer l'eau chargée en produits phytos et celle chargée en huiles ou carburant avec stockage intermédiaire pour un éventuel traitement ultérieur et l'utilisation de phyto-bacs pour la « digestion » des produits. On trouve également

une colonne de remplissage avec compteur volumétrique programmable muni d'une alarme, sans oublier le local phyto, la station de rinçage et d'égouttage des bidons avec bac de rétention. Il peut même être complété par une citerne à fuel à double paroi et une citerne à azote liquide avec bac de rétention. Tous ces éléments peuvent être dimensionnés à la carte en fonction des besoins.

Olivier Fachard

Le 1er prix a été décerné à l'ETA Alain Bon pour un système ingénieux de récupération et stockage des menues pailles (jusqu'à 3 tonnes en blé) à la sortie des grilles de la moissonneuse-batteuse. Il évite de laisser au champ les pertes de grain, mais aussi les graines de mauvaises herbes. Ce sous-produit peut être valorisé en alimentation animale, mais également dans d'autres filières comme le chauffage.

Le Securi-pont de MCC est un accessoire qui permet de surélever l'arrière d'une remorque (jusqu'à 70 cm) pour remplir plus facilement en vrac les trémies des épandeurs d'engrais. Il se déplace facilement avec le relevage avant du tracteur.

Le 2e prix décerné à DB Distribution concerne un concept global de plate-forme de remplissage de pulvérisateur et de nettoyage de matériels intégrant tous les équipements en éléments séparés avec une prise en compte de la sécurité de l'opérateur.

Laforge a également été récompensé pour sa lame bull sur-élévatrice destinée aux tracteurs de grosse puissance qui réalisent les tas d'ensilage. Équipée d'un parallélogramme, son dégagement est maximal en position haute et évite de tirer de la matière lors de la descente.

Space : une édition anniversaire

Pour sa 20e édition, le Space a mobilisé, à Rennes, un millier d'exposants représentant près de 1800 marques et a accueilli une centaine de milliers de visiteurs.

Les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas toujours facilité le travail des exposants de matériels situés pour la plupart en terrasses extérieures. Nombre d'entre eux avaient cependant fait l'effort de présenter leurs nouveaux matériels, des matériels découverts quasi simultanément sur plusieurs autres manifestations de la rentrée. C'est le cas en particulier des matériels de travail du sol ou de pulvérisation. Le Space reste cependant un temps fort permettant de faire connaître les matériels plus particulièrement destinés aux éleveurs.

Zoom sur le matériel d'élevage

En dehors des modifications de gammes ou des nouveaux modèles dans des gammes déjà existantes, quelques grandes nouveautés ressortent, dont certaines intéressent plus particulièrement les entrepreneurs. C'est le cas, par exemple, des broyeurs d'accotements. De Kuhn à Gyrax en passant par Ferry et Berry, chacun innove pour répondre à la demande d'un marché en pleine évolution. La manutention du plus petit au plus grand modèle fait également l'objet d'un intérêt particulier des constructeurs. La multiplication des modèles de godets désileurs chez notamment Emylie ou Desvoys complète l'évolution de ces engins et facilite la distribution des aliments. En ce qui concerne les rations complètes en grandes quantités, tous les constructeurs : Kuhn, Supertino, Taarup ... rivalisent d'ingéniosité pour proposer des mélangeuses à une ou deux vis verticales de capacité toujours croissante.

Gérard Vromandt, en collaboration avec les étudiants de première année du Brevet de technicien supérieur GDEA de Derval.

En matière d'épandage de fumier en dehors de l'augmentation de capacité des nouveaux modèles on voit apparaître certaines adaptations qui ont pour but d'améliorer les épandages en terrains accidentés ou, comme ici, chez Samson en bordures de parcelles.

L'irrigation au service de l'épandage fait également de nombreux adeptes avec des engins parfois très spectaculaire, comme ce robot composé d'une plate-forme et d'une navette autonome dans des conditions de terrains difficiles.

La Mouette DEPUIS 1921

Des produits techniques évolués pour professionnels exigeants

Toute une Gamme de Ficelles, Filets, Films et Baches plastiques

Ficelle PP
LA JAUNE®

pour balles rectangulaires - 120m/Kg - 280 Kgf de résistances au nœud

PRESSAGE HAUTE DENSITÉ - ANTIGLISS • RESPECTE LES NOUEURS

Filet EXTEND LARGE
Slide to Slide®

PRESSAGE DES BALLES RONDES avec COUVERTURE DES ÉPAULES DE BALLES

Film d'Enrubannage
La Mouette Wrapfilm CR

COLLAGE RENFORCÉ • ASSURANCE 12 MOIS DE L'ENSILLAGE ENRUBANNÉ

LA MOUETTE sa - 5, rue Catrice - 75000 TOURNAI (Belgique)
Tél. 00 32 69 88 89 10 - Fax : 00 32 69 84 39 60 - E-mail : sa.mercure@pi.be

On voit se multiplier les propositions, comme par exemple chez Pichon ou Promodis, de petits engins articulés qui peuvent rendre de grands services dans les exploitations. Les télescopiques se voient dotés d'équipements complémentaires ou de nouvelles transmissions, comme chez JCB avec le twin system.

Le broyage des résidus de récolte est une activité qui prend toujours plus d'importance avec les nouvelles techniques culturales. Le modèle proposé par Devoys a été remarqué dans le cadre des Innov'space. Cet équipement semi-porté est particulièrement bien adapté aux grandes surfaces, tout en constituant un ensemble sollicitant peu le relevage. De son côté, Gyrax propose une version portée très légère.

La tendance est aux mélangeuses à deux vis verticales qui permettent de traiter de grosses quantités. On en trouve en version automotrice chez de nombreux constructeurs avec des systèmes de pesée toujours plus performants.

Le Space est l'occasion de présenter des matériels très spécifiques, comme cette remorque pailleuse capable de broyer et d'assurer le transport pneumatique de la paille à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

Les propositions en matière de broyage d'accotement et de taille de haie se multiplient. Elles intéressent de plus en plus de collectivités et d'entrepreneurs et les nouveautés s'orientent vers plus de confort et de fiabilité, comme ici chez Berry.

Le pulvérisateur est devenu un outil majeur, même dans les régions d'élevage, ce qui amène des constructeurs comme Blanchard à présenter une nouvelle suspension à biellettes associée à un relevage par parallélogramme. Le Space est également l'occasion pour des constructeurs moins connus comme Arland de présenter leur savoir faire.

Traiter la paille selon les besoins

La paille est un sous-produit de la moisson qui, dans le cas des céréales, a, la plupart du temps, son utilité. Elle peut être pressée et servir aux litières dans les exploitations d'élevage, ou commercialisée dans d'autres régions, ou broyée et épandue avant d'être incorporée au sol comme source non négligeable de matière organique. Selon les destinations, la moissonneuse-batteuse devra andainer ou broyer et épandre dans les meilleures conditions. D'où le bon choix des équipements arrière.

Broyeur et système d'épandage ne sont pas toujours pris en compte dans le choix d'une moissonneuse-batteuse. On privilégie plutôt le système de battage, la largeur de coupe, le rendement de chantier ou la polyvalence. Pourtant, ils ont tout autant d'importance, d'autant plus qu'avec les rendements actuels, le volume de paille à traiter est important, pouvant aller jusqu'à 10 t/ha dans le blé avec jusqu'à 25 % en menues pailles. Avec de telles quantités à traiter, surtout dans le cas du broyage et de l'épandage, il est impératif que les équipements suivent et ne ralentissent pas l'avancement de la machine tout en garantissant un travail adapté aux besoins.

Les Lexion haut de gamme de Claas sont équipées d'un éparpilleur spécial baptisé Radial.

Des originalités chez Claas

Aujourd'hui, le système initial de la Lexion 480 (possibilité d'incorporer les menues pailles dans la paille broyée et éparpillement dynamique par le mouvement alternatif de gauche à droite des 2 tuyères d'éjection avec, comme conséquence, le croisement volontairement des 2 flux de matière) est encore amélioré avec l'apparition de l'éparpilleur Radial sur les Lexion 580 et 600 (en option sur la Lexion 570). Avec celui-ci, les menues pailles sont prises en charge à la sortie des grilles par 2 turbines collectrices qui les envoient dans l'éparpilleur en accélérant leur sortie et répartissant dynamiquement les résidus, sans faire appel à des tuyères étroites, d'où le nom de Radial.

L'éparpillement dynamique s'effectue via des volets mobiles commandés hydrauliquement, mais l'alimentation radiale consomme nettement moins de puissance et permet d'absorber et de traiter beaucoup plus de résidus, même avec des largeurs de coupe qui continuent à augmenter (on dépasse aujourd'hui les 9 m). L'éparpilleur Radial, avec 2 rotors qui tournent en sens contraire, garantit un éparpillement parfait de la paille. Le mélange de produit haché et de menue paille est éparpillé uniformément sur plus de 9 m. La largeur d'éparpillement est réglable en cabine, tout comme la compensation du vent latéral. Pour améliorer encore le

La gestion des résidus diffère selon les modèles d'Axial Flow chez Case IH.

broyage et la répartition de la paille, la Lexion 600 est dotée d'un fond d'éclatement escamotable. Le produit broyé est ensuite amené à l'éparpilleur radial.

Sur les Lexion 570, le broyeur comporte 72 couteaux et 108 sur les 580 et 600. Sur les Lexion 510-560, le broyeur Special Cut est équipé de 52 ou 64 couteaux en standard (72 ou 88 couteaux en option) avec un segment de friction réglable en continu et une barre de friction, tandis que l'éparpilleur horizontal Heavy-duty de menues pailles est proposé en option. Une simple pression sur un bouton suffit au conducteur pour passer de la dépose d'un andain au broyage de la paille. Une tôle déflectrice de paille bascule par voie hydraulique dans la position voulue et l'entraînement est activé ou désactivé automatiquement.

Des modes différents selon les modèles chez Case IH

Sur les 2 gammes de moissonneuses-batteuses Axial-Fow, 2377 et 2388 X-Clusive d'une part et 7010 et 8010 d'autre part, le traitement des résidus est différent. Sur les Axial-Fow 2377 et 2388, le broyeur est placé directement à la sortie du rotor et fait office de tire-paille. Deux vitesses de rotation sont possibles (courroie à déplacer sur une poulie double), ce qui permet en mode broyage de paille d'avoir une vitesse de 3 200 t/min. La vitesse lente (750 t/min) permet de conserver la paille en faisant office de tire-paille. La force centrifuge des couteaux est suffisamment faible pour ne pas abîmer les tiges. Les contre-couteaux sont escamotables en totalité ou partiellement afin de s'adapter à toutes les situations, telles que le broyage des fanes de pois pour éviter la projection de pierre et ne pas endommager les couteaux et contre-couteaux. L'andainage est réalisé avec le broyeur en vitesse lente et le contre couteau escamoté complètement. L'éparpillement est réalisé par 2 disques tournant en sens inverse munis d'expulseurs dont l'angle est réglable entre 90° et 120°. Deux vitesses de rotation peuvent être sélectionnées grâce à une poulie double. Les menues pailles sont éparpillées en même temps que la paille.

Sur les Axial-Fow 7010 & 8010, le broyeur est situé à la sortie du rotor et fait également office de tire-paille. La vitesse de rotation en mode broyeur est de 3 000 t/min et de 800 t/min en mode tire-paille (sélection par crabot). Les contre-couteaux (42) sont fixés sur un support pivotant qui permet de les effacer partiellement ou en totalité. Le crabot de sélection de vitesse et la commande du contre-couteaux sont placés coté gauche. Les éparpilleurs sont entraînés par des moteurs hydrauliques (vitesse réglable en continu). Les déflecteurs positionnés sous chaque rotor d'éparpilleur permettent de régler l'uniformité d'éparpillement sur toute la largeur de coupe (entre 6 et 9 m). Le dispositif d'éparpillement permet d'épandre les menues pailles tout en conservant la paille (volet orientable).

New Holland

Sur les moissonneuses-batteuses CR, machines non conventionnelles, la tôle déflectrice pivote dans la partie supérieure. Elle guide la paille soit vers le broyeur à 2 vitesses équipé d'un rotor de grand diamètre, soit vers le sol pour former un andain uniforme qui facilite le pressage. La qualité de broyage est homogène, même pour les gros volumes de paille produits. L'éparpillement des menues pailles est réalisé par 2 éparpilleurs à ailettes réalisant une répartition précise et large. Quand ce dernier est en position basse ou inactive, les menues pailles sont soufflées sur le dessus. L'épandeur de menues pailles peut être utilisé en andainant de façon à obtenir une paille à presser qui contient moins de menues pailles.

Sur les CR, des améliorations ont été apportées, le rotor du broyeur a été renforcé pour permettre des

Des améliorations ont été apportées aux équipements de gestion des résidus des machines New Holland.

Deux types d'éparpilleur peuvent équiper les machines de la série 56 de Deutz-Fahr.

vitesses de rotation jusqu'à 3 500 tr/mn. Sur la 9060, il comporte 64 couteaux droits répartis sur 6 rangs et 12 couteaux fléaux répartis sur 3 rangs avec un positionnement précis de chaque couteau fléau. Sur la 9080, ils sont au nombre de 70 et 18. La tôle de l'épandeur comporte une plaque en triangle qui améliore l'épandage. Les volets sont ajustables en position (arrière et avant) et le réglage en cabine est disponible en option. Les peignes restricteurs d'andains sont réglables en 4 positions.

Le broyeur à 2 vitesses des CX est équipé d'un rotor à grand diamètre à 4 ou 6 rangées de couteaux et offre deux vitesses de travail faciles à sélectionner sans outil. Les couteaux crantés ont une forme de spatule, brevetée, générant un flux d'air supplémentaire qui assure une très large répartition. Sur les CX 8030 à 8050 5 secoueurs, le rotor comporte 56 couteaux disposés sur 4 rangs. Les 8060 et 8070 en comptent 68 sur 4 rangs et les 8080 et 8090 (également à 6 secoueurs) 88 sur 6 rangs. Ces rotors ont subi les mêmes évolutions que sur les CR et le réglage en cabine est également disponible (sauf sur la CX 8030). L'angle de la hotte du broyeur est modifié dès que la tôle déflectrice est placée en position de broyage. Les déflecteurs dans la hotte du broyeur peuvent être réglés manuellement ou électriquement en option. Les menues pailles sont soufflées dans le broyeur et réparties avec la paille broyée. Ce dispositif offre une répartition plus large et élimine de la poussière autour du compartiment moteur. Il est également possible d'utiliser l'éparpilleur de menues pailles tout en andainant.

Deutz-Fahr

Sur les machines de la nouvelle série 56, le broyeur est équipé, de base, de couteaux dentelés incurvés qui, en accouplement par paire sur leur support, forment une sorte de X, assurant l'efficacité du broyage, surtout s'il est ajouté une ou 2 barrettes d'éclatement dans la coque du broyeur aux contre-couteaux escamotables. Des déflecteurs à commande électrique sont proposés en option, et un levier démultiplié facilite le réglage de leur hauteur, jouant ainsi également sur la largeur de l'éparpillement. Deux types d'éparpilleurs sont proposés. Le plus connu est le modèle KPAB, avec 3 positions de réglage. L'autre modèle est le Heuling, avec plus d'amplitude de réglage. L'entraînement de l'éparpilleur est réalisé par une courroie (solution simple, peu gourmande en puissance, sans hydraulique, comme l'ensemble des entraînements de la machine) facilement escamotable par simple basculement d'un levier. En 2007, ces machines seront équipées d'un nouveau broyeur de paille avec un arbre qui passe à 180 mm (120 mm précédemment) offrant une plus grande vitesse linéaire, un meilleur rendement et une qualité de broyage supérieure.

Laverda

Sur les machines du constructeur italien, le broyeur de paille breveté est muni de couteaux double crantés. L'enclenchement est électro-hydraulique avec le batteur, et la sélection andainage ou broyage se fait par un levier. Elles comportent également un peigne restricteur d'andain sur les 5 secoueurs, 2 sur les 6 secoueurs. Le déflecteur est réglable électriquement et l'éparpilleur de menues pailles offre 4 positions (2 vitesses en option)

Le broyeur de la série M assure une polyvalence de travail grâce à ses 2 régimes de rotation, quelles que soient les récoltes. Le broyage est obtenu par 4 rangées de couteaux et de contre-couteaux crantés. Pour garder la paille, il suffit de régler le déflecteur à l'aide d'un seul levier. Les résidus peuvent être traités par l'éparpilleur de menues pailles (en option) composé de 2 disques multipales. Il assure une répartition régulière sur toute la largeur de la coupe. L'éparpillement

Un éparpilleur de menues pailles peut équiper la série M de Laverda.

est possible en andainant, la paille comportant ainsi moins de menues pailles.

L'embrayage électro-hydraulique du broyeur est progressif et limite les coûts d'entretien. Le réglage latéral du diffuseur peut être commandé électriquement depuis la cabine (option). Un indicateur lumineux visualise alors le positionnement des volets.

Broyeur Hautes Performances chez John Deere

Sur les CWS et WTS, le broyeur de paille (en option) est doté de couteaux doubles lisses ou crantés (sur WTS) sur 4 rangées et d'une rangée de contre-couteaux pivotants. Un seul levier permet d'actionner le déflecteur pour diriger la paille soit vers le broyeur, soit sur le sol en vue de la mise en andain. Le broyeur de paille est entraîné directement à partir de la poulie du moteur (courroie en kevlar) avec 2 vitesses. Le déflecteur à ailettes est mis en place manuellement (commande électrique en option). L'éparpilleur de menues pailles déposable, équipé de 2 disques, est entraîné hydrauliquement et peut être utilisé sans le broyeur.

Sur les WTS, un broyeur Hautes Performances est également proposé. Il permet de choisir entre éparpiller les menues pailles ou les envoyer dans le broyeur afin qu'elles soient broyées et éparpillées avec la paille.

Sur la CTS 9780i, lors du passage en position broyage, la tôle d'orientation de la matière vient en position arrière, pour envoyer la paille dans le broyeur.

Une table de transition est utilisée pour convoyer les menues pailles directement vers le broyeur, qui fonctionne en permanence, pour être épandues au sol, même en mode andainage. En position basse, les menues pailles sont déposées sous l'andain. Des palettes de ventilations boulonnées avec les couteaux fournissent un flux d'air qui améliore la répartition au sol. Le broyeur est équipé de 84 couteaux crantés.

Les STS sont équipées d'un éparpilleur qui intègre les menues pailles dans le broyeur (1000 trs/min lors de l'andainage et 1900 trs/min lors du broyage, la vitesse des disques étant réduite à 550 trs/min pour le maïs). Les volets du déflecteur se règlent depuis la cabine. Le broyeur peut être relevé au moyen d'un interrupteur électrique situé sur le côté droit. L'entraînement du broyeur à 2 vitesses (3200 tr/mn pour les céréales et 1500 tr/mn pour le maïs) est assuré par une courroie à double gorge. Le broyeur Hautes Performances est équipé de 8 rangées de couteaux crantés incurvés (120 couteaux) et de 57 contre couteaux facilement ajustables sans outil. La largeur d'éparpillement est ajustée par 10 vannes de flux réglables électriquement depuis la cabine.

Broyeur adapté aux TCS chez Massey Ferguson

Sur les modèles Activa et Beta, le broyeur de paille est en standard. La tôle déflectrice de la hotte est mise en position par un levier, ainsi que le déflecteur du broyeur. Des capteurs informent l'ordinateur que le broyeur peut être embrayé, en même temps que le batteur par commande électro-hydraulique. Le broyeur est muni de couteaux faucilles sur les 2 côtés pouvant être retournés pour une durée de vie plus longue et une meilleure efficacité. Il comporte 52 couteaux sur les modèles 5 secoueurs (7244 Activa, 7245 Activa, 720 Beta) et 64 sur les 6 secoueurs (7246 Activa, 7270 Beta). Leur régime de rotation est de 3580 tr/mn. Les contre-couteaux sont réglables manuellement et une tôle de fond réglable comporte 2 faces, l'une lisse pour le maïs, l'autre bosselée pour les céréales. Les déflecteurs sont réglables manuellement (option électrique) en largeur et en inclinaison (2 positions). Un éparpilleur de menues pailles est proposé en option... Il est à entraînement mécanique (courroies) avec 2 vitesses : 790 et 630 tr/mn.

Le broyeur qui équipe de série les Cerea a été conçu pour répondre aux besoins des TCS. Il comporte 108 couteaux placés sur un rotor de 200 mm. Sa mise en fonction est rapide après basculement de la tôle de hotte et crabotage manuel de la poulie d'entraînement. Le contrôle de vitesse (3590 tr/mn) se fait par l'écran de l'ordinateur. Le contre-couteau est réglable en 5 positions. Des déflecteurs électriques peuvent être réglés depuis l'ordinateur à droite et à gauche ou en mode aller-retour en cas de vent. À signaler un contrôle des vibrations du broyeur par réglage de la sensibilité.

Olivier Fachard

Arrachage de betteraves : privilégier la rentabilité

Malgré la baisse des quotas sucre, les superficies en betteraves ne sont pas en diminution cette année, le développement de la betterave éthanol la compensant dans la plupart des régions. Néanmoins, le prix payé aux producteurs n'est pas le même (20 euros/t) et ceux-ci doivent réaliser des économies pour tenter de conserver une bonne rentabilité. Comme les exigences des industriels sont similaires à la betterave à sucre, le poste mécanisation, et en particulier l'arrachage, peut être source d'économies.

Depuis une dizaine d'années, l'arrachage est partagé entre automotrice classique et intégrale, cette dernière ayant eu sa période de développement au début des années 2000. Il ne faut pas oublier également certains chantiers décomposés sur tracteurs ou faisant appel pour la phase de chargement aux débardeuses automotrices, même si cette technique reste minoritaire. L'automotrice classique reste toutefois dominante (les ventes de machines neuves se répartissant, d'après nos informations, entre 80 % pour l'automotrice et 20 % pour l'intégrale) pour un certain nombre de raisons. D'une part l'habitude française, l'intégrale ayant été « *importée* » d'Allemagne et des Pays-Bas où l'organisation des chantiers est différente notamment avec l'absence de bennes de grande capacité dans les exploitations, ce qui n'est pas le cas en France. D'autre part, le parcellaire en France n'est pas adapté dans la majorité des régions et l'intégrale seule perd du temps en transport en fonction de la localisation du silo, une voire parfois 2 remorques étant nécessaires pour assurer le débardage. Enfin, et ce n'est pas la moindre, l'investissement d'une intégrale est élevé, entre 300 000 et 400 000 € selon les machines, alors que parallèlement, une automotrice se « *limite* » à 170 000 euros (machine neuve). La superficie nécessaire et la durée d'amortissement ne sont pas les mêmes, sans parler des coûts de fonctionnement et d'entretien. Il faudrait en moyenne 500 ha/an d'un côté et 250 à 300 de l'autre côté pour une durée d'amortissement équivalente. La répercussion sur le prix de la prestation, si elle est effective sur le terrain (+ 25 à 30 % par rapport à une automotrice), ne semble pas toujours être à la hauteur de ce qu'elle devrait être (supérieure à 50 %, surtout en cas de remorque additionnelle) et n'est pas encore bien acceptée par la clientèle. Il est vrai que les 3 dernières campagnes ont bénéficié de conditions d'arrachage très favorables et le différentiel de tare-terre était très limité (le chiffre de 1 à 2 points en faveur de l'intégrale est généralement avancé). Le bâti à disques, plus polyvalent et surtout mieux adaptées aux conditions sèches ou normales, était le mieux adapté et ne pouvait équiper, sauf exception (l'intégrale Cobra de Moreau), que les automotrices classiques.

Les chantiers avec automotrice restent majoritaires en France.

Dans ce contexte, nous avons « *sondé* » plusieurs entrepreneurs pour avoir leur avis en fonction de leurs orientations techniques.

Répondre à une certaine demande

Dans la Somme, Picardie Récolte est une ETA importante, créée en 1988, et spécialisée dans la récolte des légumes industriels. Comptant une trentaine de permanents sur 2 sites, elle totalise environ 30 automoteurs de récolte pour les petits pois, les flageolets, les épinards, les fèves, les haricots verts, les carottes et les salsifis, pour une superficie totale de 6 500 à 7 000 ha. Elle travaille également dans le secteur de la betterave avec l'arrachage (2 000 ha récoltés par 7 automotrices classiques Matrot M 41 et une intégrale Ropa) et le déterrage pour les sucreries (4 machines Ropa dont 2 à trémie et 2 repreneurs de tas) avec des contrats portant sur 650 000 à 700 000 t. « *Nous sommes passés à l'intégrale il y a 2 ans* », explique Martial Amourette, le directeur de l'ETA. « *Il y avait une demande, mais qui était encore limitée. Notre choix était plus lié à une simplification*

L'intégrale a sa place, mais les prix demandés restent inférieurs à leurs seuils de rentabilité.

du chantier et à la sécurité au cas où les conditions deviennent plus difficiles. Normalement, on devrait faire 550 ha pour cette campagne, mais cela nécessite de s'adapter aux chantiers. Nous sommes parfois obligés de mettre une voire 2 remorques en fonction de la localisation du silo. Nous demandons 40 euros de plus qu'avec une automotrice et si des remorques sont ajoutées, 655 à 70 euros de plus. Notre clientèle a du mal à l'accepter car la concurrence est importante et les prix de marché très bas (180 euros/ha avec une automotrice). Pour le client, l'intégrale est synonyme de conditions difficiles et cela n'a pas été le cas depuis plusieurs années. La rentabilité de l'intégrale est limite et il faudrait pouvoir ne pas descendre en dessous de 230 euros/ha car l'investissement est élevé, la consommation plus importante (10 l/ha en plus), sans parler des frais d'entretien. De plus, pour conduire ces machines, il faut de très bons chauffeurs en fonction de la complexité des commandes. Néanmoins, nous pensons que ces machines vont se développer car il y a de moins en moins de main-d'œuvre dans les exploitations et les clients seront de plus en plus demandeurs d'une prestation complète pour laquelle ils devront accepter le prix. »

Polyvalence et respect des sols

Autre région, autres conditions chez Jean-Paul Fauvet, ETA à Aire-sur-la-Lys dans le Pas-de-Calais. Installé depuis 1972 (son fils va lui succéder prochainement) et employant 3 permanents, il a une activité traditionnelle et diversifiée : battage de céréales et maïs avec 5 machines, ensilage avec 2 machines, semis, pressage… et naturellement arrachage de betteraves. Pour cette récolte, il utilise 3 automotrices classiques (Lectra V2 Moreau) datant de 2001 et 2002 (il les renouvelle tous les 6 ou 7 ans) pour une superficie récoltée de 600 à 800 ha selon les années. « *Nous sommes dans une région d'élevage avec de petites structures* » souligne Jean-Paul Fauvet. « *Nous avons 85 clients en betteraves, très fidèles, et leur parcellaire est réduit. Pour donner une idée, nous récoltons également des betteraves fourragères avec 40 parcelles pour 40 ha. Bien que nos concurrents aient tous des intégrales, nous sommes restés à l'automotrice pour plusieurs raisons. En premier, nous ne sommes pas dans une région de pomme de terre qui est prioritaire par rapport à la betterave et nos clients ont le temps. Deuxièmement, nous pouvons demander des prix moins élevés qui « passent » plus facilement et de toute façon, les prix avec l'intégrale ne couvrent pas l'investissement et l'entretien. Troisièmement, le différentiel de qualité de travail (tare-terre) est très limité, maximum 2 points, et ne compense pas le surcoût. D'autant plus, qu'à terme, toutes les betteraves seront déterrées. Les automotrices sont également plus polyvalentes, pouvant travailler à disques et à socs, ce qui n'est pas le cas des intégrales. Les socs sont plus complexes mécaniquement et plus coûteux en entretien. Enfin, et cela n'a pas moins d'importance, une automotrice ne pèse que 20 t à charge alors qu'une intégrale peut aller à 60 t et malgré tout ce qui peut être dit, les dégâts sur le sol sont importants et les clients y sont de plus en plus sensibles.* »

La carte de la qualité

La Limagne, près de Clermont-Ferrand, est atypique en production betteravière. Hormis le fait qu'elle soit excentrée du grand bassin de production, elle se singularise par des sols très argileux qui rendent les conditions d'arrachage très difficiles. C'est dans cette région qu'est installé depuis 1993 Éric Alexandre, et plus précisément à Varennes-sur-Morge. Hormis l'arrachage de betteraves, il fait de la moisson, de l'épandage, du travail du sol et du TP, et cela avec un seul permanent (occasionnels en saison). « *Mon père faisait déjà de l'entreprise pour les betteraves avec une automotrice* », explique-t-il. « *Quand j'ai démarré, j'ai voulu « moderniser » le travail et je me*

Les chantiers avec débardeuses automotrices peuvent être une alternative intéressante en matière d'organisation.

À terme, la grande majorité des betteraves seront déterrées avant le transport vers les sucreries.

suis orienté vers des chantiers décomposés avec débardeuses automotrices. J'ai aujourd'hui 2 ensembles d'arrachage Gilles sur tracteurs et 2 débardeuses Dewulf R9000T pour une superficie de 440 ha. Le gros avantage est de pouvoir séparer les 2 opérations en allongeant le circuit de nettoyage et en améliorant ce dernier, surtout s'il y a un décalage entre les 2 phases (parfois 2 à 3 h). Cela nous permet de limiter la tare-terre à 20 % alors que la majorité des automotrices ne descendent pas en dessous de 30 %, même en étant équipées d'arrosage à l'eau. Nous travaillons également à une vitesse réduite, 3,5 km/h maximum, ce qui améliore encore le nettoyage. En plus, en conditions difficiles, nous faisons beaucoup moins de dégâts et les clients l'apprécient. Par contre, ce n'est pas le chantier décomposé qui est le plus économique car on a 2 machines et 2 chauffeurs (360 euros/ha contre 290 à 300 pour l'automotrice). Malgré tout, le client l'accepte bien car il est assuré d'avoir la qualité. »

Peu de nouveautés en 2006

Est-ce une année de transition ou les constructeurs sont-ils en « *panne* » d'innovations ? Peut-être le prochain Sima nous apportera des éléments de réponses. Ce serait le cas de Matrot qui préparerait la sortie d'une nouvelle automotrice, il est vrai que la M41, hormis quelques évolutions présentées en 2005 (effeuilleuse sans éjection latérale entre autres), n'a pas changé depuis des années. La seule véritable nouvelle machine, présentée elle aussi en 2005 et officiellement commercialisée cette année, est la Lexxis de Moreau. Elle a eu cette année une diversification avec une version spécialement adaptée à la récolte des endives, d'une conception entièrement nouvelle.

La Lexxis de Moreau est la seule machine récente dans ce secteur très spécialisé dont le marché compte moins de 100 machines neuves par an.

Côté intégrales, rien de neuf hormis des évolutions sur l'Eurotiger de Ropa, concernant la simplification des réglages avec des sélecteurs, l'accessibilité aux différentes parties et certains points techniques de détail (effeuilleuse type « *broyeur* », articulation à 75° améliorant l'accessibilité aux organes, table à rouleaux en 2 parties, rouleaux nettoyeurs de différents diamètres...).

Olivier Fachard ■

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

8 fois par an ne manquez pas :

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les évènements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions... nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 23 €
Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14
Pour tout renseignements :
Tél. 01 53 91 44 44

Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne pour :
1 an (soit 8 numéros) au prix de 45 €
Je joins mon règlement :
☐ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
☐ Carte bancaire N° | | | | | | | | | | | | | | | |
Date d'expiration ___ / ___ / ___

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

éditions fitamant
Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

0611PEDT-3

MES COORDONNÉES

Nom _____ Prénom _____
Entreprise _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____ E-mail _____

ACTIVITÉ

○ Entrepreneurs de travaux agricoles
○ Entrepreneurs de travaux forestiers
○ Entrepreneurs de travaux ruraux
○ Entrepreneurs de travaux publics
○ Concessionnaires
○ Constructeurs de matériels
○ Centre de formation
○ Autres (préciser) _____

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Les outils de l'atelier

Holts

Pour bien démarrer...

Holts met au service des entrepreneurs le démarrage moteur Start Pilot qui se targue d'un démarrage instantané pour toute machine, essence ou diesel, 2 ou 4 temps. Grâce à une valve particulière, le produit, commercialisé sous forme d'aérosol 150 ml, peut être pulvérisé dans toutes les positions. Le fluide de démarrage Start Pilot lubrifie par ailleurs le système d'injection, protège la corrosion tout en évitant un dessèchement des joints.
Holts, tél. 03 44 12 32 57, www.honeywell.com

Domange

Filtres hydrauliques

Domange a développé la gamme de filtres LMP 900, dotés d'éléments filtrants conformes à la norme DIN 24550, afin de satisfaire tout besoin dans le domaine des applications hydrauliques avec des débits élevés et un montage en ligne basse pression. Machines agricoles, engins de nettoyage de voierie, de TP, chariots de manutention à nacelle élévatrice, manutention lourde sont concernés. La LMP 900 dispose des caractéristiques suivantes : filtration en ligne et parallèle, ainsi que du circuit retour ; système de lubrification ; débit jusqu'à 2 000 l/mn ; raccordement par bride SAE de 3'' et 4'' en ligne ou à 90°. La société assure enfin disposer d'un stock important de cartouches filtrantes, ce qui permet de satisfaire instantanément toute commande.
Domange, tél. 01 46 88 46 46, www.domange.fr

ALGI Équipement

Quelques nouveautés

La société ALGI Équipement propose différents objets pour l'atelier. La fontaine de nettoyage ALGI Tecalemit sans moteur, ni pneumatique, ni électrique, dispose d'une simple arrivée d'air. Elle permet le dégraissage, grâce à sa brosse pinceau, le brassage du produit et le trempage. Cette fontaine (770 mm x 770 mm x 160 mm) est livrée avec soufflette. Disponible en version 12 et 24 V, le groupe électrique 230 V de transfert multi-produits possède un débit de 40 l/mn (transfert : gasoil, fuel, huile moteur hydraulique, liquide de refroidissement). Une utilisation manuelle est possible en cas de panne électrique.

Dans le catalogue d'ALGI Équipement, figure également un pistolet de graissage électrique sans fil. Ce dernier a une pression de fonctionnement de 450 bars. Il comporte un verrouillage de sécurité d'interrupteur à l'arrêt, une grande autonomie, une batterie 12 V chargeur

À noter enfin cet ensemble pneumatique mobile graisse 60/1 pour tonnelet 60 kg. Il est livré avec chariot renforcé, plateau suiveur, couvercle, flexible de 4 mètres, pistolet à graisse avec flexible et agrafe.
ALGI Équipement, tél. 04 50 98 07 24, fax 04 50 96 28 38.

Agrotronix

Rotation 300 et Pression 200

Heure, surface, vitesse et compte-tours... le dispositif Rotation 300 d'Agrotronix sait tout compter. En option, il dispose de fonctions arrêt-comptage, pression et comptages supplémentaires de rotation, soit jusqu'à 7 fonctions possibles. Adaptable sur toute machine, il est relié par un fil à un boîtier fixé dans la cabine. Grâce à ce dispositif, l'utilisateur a donc la possibilité de gérer en temps réel les paramètres importants de l'utilisation du matériel, notamment ceux ayant trait à la sécurité, comme la pression. Quant au boîtier Pression 200, relié par un simple câble au capteur de pression situé sur la machine, il permet, par exemple, de définir un seuil d'alerte. Le système mémorise également les valeurs atteintes. Le Pression 200 est disponible sous 2 versions : hydraulique (0-250 bars) et eau (0-10 et 0-50 bars).
Agrotronix, tél. 03 21 08 06 91, www.agrotronix.fr

Zimmer

La forêt en sécurité

La société Zimmer, qui s'adresse aux professionnels de la forêt et du bois, dispose d'une gamme Outils de l'atelier. Parmi de nombreuses références, on y trouve différents modèles d'enrouleurs, de marteaux, ainsi que des solutions de stockage avec bacs de rétention. Une importante gamme de produits nettoyants est aussi présentée, allant des dissolvants résine aux serviettes spécial graisse, huile, goudron. Enfin, une attention particulière est portée aux habits adaptés aux professionnels de la forêt : masques respiratoires, gants de travail, brodequins de sécurité, vestes anti-coupures pour le travail d'élagage, cuissardes, etc.
Zimmer, tél. 03 87 90 30 22, www.zimmersa.com

Opti-machines

Des machines-outils

La société Opti-machines, qui représente en France la marque allemande Optimum/Quantum, offre une vaste gamme de plus de 100 machines-outils de qualité allemande composée de tours conventionnels (de 250 à 3 000 mm d'entrepointes), de fraiseuses (course jusqu'à 420 x 400 x 875 mm), de perceuses d'établi et à colonne, de scies, de tourets..., assortis de plus de 1 000 accessoires. Parmi les nombreuses nouveautés, on notera : les perceuses Opti B24 H, B28 H, B30 BS Vario, B50 GSM, les fraiseuses BF 20 L Vario, BF 46 Vario, la scie Opti S350G, la tronçonneuse à fraise-scie Opti CS 315, les ponceuses à bande et à disque Opti BSM 75 / 150 et DBS 75. On soulignera l'arrivée en force des programmes de numérisation des petits tours et petites fraiseuses d'établi. Tous les produits sont conformes aux normes CE et livrés avec un certificat de tolérance.
Opti-Machines, tél. 03 20 03 69 17, fax : 03 20 03 77 08, www.optimachines.com

Les pulvérisateurs automoteurs

Artec

F40

L'automoteur de pulvérisation Artec F40 reçoit une cuve principale de 4 000 l, deux cuves de rinçage d'une capacité totale de 425 l, un réservoir lave-mains de 20 l et un incorporateur de produit intégrant gyrolaveur et rince bidon. La pompe centrifuge, d'un débit total de 1 100 l/mn, est à deux vitesses. Le boîtier de régulation Teejet LH 85 (système Can Bus) gère l'ensemble de la pulvérisation (jauge électronique, régulation par le débimètre ou par la pression, lecture de la pression, du débit etc..). Les fonctions (remplissage, brassage...) sont mises en œuvre par deux vannes. Les rampes sont en alliage d'aluminium de 24 à 48 m avec circulation semi continue ou circulation retour.

L'ensemble des circuits des vérins : montée, descente de rampe, géométrie, dépliage-repliage de la rampe, est amorti par accumulateurs à azote. La transmission hydromécanique du F 40 a été spécialement conçue pour rouler à 40 km/h. Elle est constituée de 2 ponts moto-directeurs à différentiel autobloquant et d'une boîte transfert à différentiel inter-ponts entraînée hydrauliquement. La garde au sol est de 1,2 m. L'automoteur reçoit une suspension pneumatique, quatre roues directrices et motrices, une motorisation de 180 et 210 CV et bénéficie d'un report de charge de 50-50 sur les ponts avant et arrière. La porte située à l'arrière de la cabine permet d'accéder très aisément au poste de conduite spacieux offrant un champ de vision panoramique. Cet automoteur a reçu l'homologation Drire pour 40 km/h.

Artec, tél. 02 51 28 42 70, fax 02 51 27 16 82, artecpulv@wanadoo.fr

Tecnoma

Pleins feux sur les Laser

La société Tecnoma présente une gamme d'autopulvérisateurs correspondant aux besoins des gros utilisateurs. Les Laser 2500, 3000, 4000 et 5200 disposent d'un châssis robuste et performant, d'une suspension pneumatique active Axair ainsi que d'une cabine panoramique, à la fois ergonomique et silencieuse. La transmission est progressive et souple, la pul-

vérisation modulable. Elle est gérée par le boîtier Aventa qui permet notamment la visualisation de nombreuses données : volume/ha, débit instantané, vitesse d'avancement, distance parcourue... Une poignée ergonomique rend facile tout accès aux commandes.

De plus, la fonction Autonet permet de répondre au problème des volumes résiduels de pulvérisation. Dans ce système, l'information programmée par l'opérateur est transmise à une électrovanne du circuit hydraulique. Celle-ci commande la mise en fonctionnement de la pompe de transfert. Ainsi, l'eau claire est aspirée du réservoir de rinçage et refoulée dans le réservoir principal par les Lav'ton. Ce système est indépendant du circuit existant du pulvérisateur. Les Laser sont aussi équipés d'un réglage de voie adapté à chaque culture. Les réservoirs, comme l'indique le nom des machines, se déclinent en 2500, 3000, 4000 et 5 200 l. Toutes les rampes, qu'elles soient en acier ou en aluminium, bénéficient d'un traitement anticorrosion poussé. Pour garantir la sécurité, une alarme sonore se déclenche lors de manœuvres arrière ou de mouvements de rampe.

Tecnoma, tél. 03 26 51 99 99, www.tecnoma.com

Berthoud

Boxer II

Les appareils Boxer II de Berthoud se déclinent, pour les versions rampe arrière, en 5 capacités : 1800, 2500, 3000, 4000 et 5000 litres. La version rampe avant est uniquement disponible en 4 000 l. Ces appareils sont, selon modèle, équipés d'un moteur Deutz allant de 140 à 236 CV, d'une transmission Poclain/Rexroth, de suspensions pneumatiques... Les automoteurs Boxer II se caractérisent plus particulièrement par une régulation électronique DP Tronic à capteur de pression permettant d'assurer un débit proportionnel à l'avancement. Simple à utiliser, le boîtier DP Tronic permettra non seulement d'effectuer une bonne pulvérisation mais également d'alimenter une pompe centrifuge bi-turbine (Delta) et de commander des rampes allant de 24 à 42 m.

Le constructeur mettant l'accent sur les automatismes de rinçage, il est possible de commander les fonctions de coupure du brassage, rinçage de la cuve, dilution du fond de cuve et rinçage de la rampe sans retour en cuve depuis la cabine de l'appareil.

Berthoud, tél. 04 74 62 48 30, fax : 04 74 62 37 51.Domange, tél. 01 46 88 46 46, www.domange.fr

Hardi

Gamme Alpha

Hardi-Evrard propose une gamme de pulvérisateurs automoteurs tous disponibles en 25 ou 40 km/h. La gamme se compose de deux modèles. L'Alpha VariTrack en 2500 ou 3 000 l, 140 ou 175 ch est équipé de rampe aluminium Pommier de 24 à 32 m. Il reçoit aussi, de série, un dispositif de variation de la voie VariTrack sur 45 cm par rapport à la voie de base. Une option voie variable hydraulique est disponible, permettant de faire varier la voie depuis un boîtier électrique en cabine.

L'Alpha plus en 3500 et 4100 l, 175 ou 210 ch, est, lui, équipé de rampe aluminium Pommier de 24 à 40 m ou de rampe à assistance d'air Twin de 18 à 30 m.

Tous les Alpha sont homologués 40 km/h et respectent le gabarit routier à 2,55 m. Équipés d'une transmission hydrostatique composée d'une pompe d'avancement Sauer à débit variable, ils comportent quatre moteurs hydrauliques Poclain freinés à double cylindrées.

En option, est proposée la gestion électronique de transmission Easy-Drive. Celle-ci gère le régime du moteur thermique, le débit de la pompe hydrostatique, la cylindrée des moteurs hydrauliques de roues, ainsi que le changement de cylindrée des moteurs hydrauliques sous charge en roulants.

Les bénéfices utilisateurs sont multiples : réduction de la consommation de carburants, sécurité accrue lors des manœuvres, facilité de conduite, augmentation des débits de chantier, amélioration de la qualité et du contrôle de la pulvérisation via le régulateur de vitesse...

Hardi, tél : 01.64.10.54.08, xme@hardi-fr.com

Croque souches et broyeurs lourds forestiers

Seppi

Du supermini au broyeur de montagne

La large gamme forestière offre le choix aux professionnels entre les modèles à marteaux mobiles ou fixes, et entre six largeurs de travail de 1,25 à 2,50 m en tenant compte de la puissance du tracteur. Les diamètres des rotors varient suivant les modèles. Seppi propose également des raseuses de souches et de très gros broyeurs forestiers à monter sur les engins de génie civil de très grosse puissance.

Dans les nouveautés 2006, le Miniforst fait son apparition, sur lequel s'adapte un rotor à marteaux fixes ou un rotor à marteaux mobiles. Le superminiforst fonctionne quant à lui avec un rotor forestier à marteaux escamotables ou avec le rotor à herbe. Ces petits broyeurs sont adaptés, suivant leur largeur, à des tracteurs de 50 à 90 CV.

Seppi, Christian Conscience, tél. 03 25 49 93 63, fax 03 25 49 93 66, conscience.seppi@wanadoo.fr

Kirpy

Débroussailleurs à chaînes ou à lames

Simples et robustes, étudiés pour les gros travaux de débroussaillement, comme la réfection de pistes ou de chemins forestiers, les débroussailleurs forestiers Grenier Franco sont particulièrement destinés à l'entretien sous lignes haute tension, à la remise en état et la création de pare-feu et au nettoyage de jeunes plantations. Deux types de machines, la JM munie de chaînes et la SD munie de lames, se déclinent chacune en plusieurs modèles (13 modèles en tout). La roue libre est indispensable pour les tracteurs à prise de force hydraulique.

Kirpy, tél. 05 53 87 00 02, fax 05 53 87 10 02, e-mail info@kirpy.com, www.kirpy.com

Bobcat

Des dessoucheuses haute performance

Bobcat propose deux dessoucheuses, SG30 et SG60, utilisant comme porte-outil les mini-chargeuses sur chenilles, les chargeuses compactes sur pneus, les chargeuses compactes sur chenilles et les chargeuses à roues directrices. Montées dans une position pratiquement perpendiculaire à la chargeuse, les dessoucheuses procurent à l'opérateur une excellente visibilité sur la zone de travail.

Idéales pour les municipalités, les gestionnaires de propriété, les arboriculteurs, les forestiers et les paysagistes, les dessoucheuses Bobcat permettent d'éliminer les souches dans les parcs, les forêts, ainsi que dans le cadre d'aménagement paysager. La SG30 peut être utilisée sur la mini-chargeuse sur chenilles MT52 et les chargeuses compactes 463 et 553. La SG60 convient aux chargeuses compactes sur pneus Bobcat à partir du modèle S150, aux chargeuses sur chenilles à partir du modèle T190 et à la chargeuse à roues directrices A300.

Présentant une largeur hors tout de 91 cm, la SG30 est un accessoire idéal pour les applications de petits dessouchages à la fois pour les particuliers comme pour les professionnels. Elle peut éliminer les souches à partir d'environ 270 mm au-dessus du sol jusqu'à une profondeur d'environ 270 mm en dessous du niveau du sol. Quant à la SG60, sa hauteur de coupe de 81 cm permet un bon accès aux souches les plus hautes et, avec une portée de 147 cm vers l'avant, elle nécessite moins de déplacement de la machine. En outre, sa conception du vérin d'orientation permet de balayer un arc de 80°. Le disque de coupe est monté sur une flèche et un balancier comme

RECEVEZ CHEZ VOUS LA SEULE REVUE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE AUX ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

ABONNEMENT
pages 5,26,47 & 54

pour une mini-pelle et il présente un écran à mailles fines de protection de l'opérateur contre les projections de copeaux. Les disques de coupe des dessoucheuses SG30 et SG60 ont un diamètre de 457 et 686 mm, ainsi qu'un total de respectivement 16 et 32 dents,
Bobcat, tél. +32 2 371 68 06, fax +32 2 371 69 00, george_schmalzried@eu.irco.com

Plaisance Équipements

Broyeurs automoteurs et Outil-dent

Plaisance Équipements construit une gamme de broyeurs forestiers adaptables sur des tracteurs agricoles de toutes puissances. Les châssis en aciers spéciaux ainsi que les rotors à marteaux fixes (pointes carbure) garantissent des rendements élevés et une grande fiabilité. Toute la gamme peut être équipée d'un rabatteur fixe ou d'une griffe hydraulique, ainsi que d'une porte anti-projections. Une version à entraînement hydraulique est adaptée aux pelles de 15 à 30 tonnes. Intégralement conçus et fabriqués par Plaisance Équipements, les broyeurs automoteurs Variotrac et Galotrax disposent d'une large gamme de puissances (130 à 550 CV) et d'une technologie exigeante. Plaisance Équipements propose un outil mécanique exclusif pour araser les souches, élaguer ou abattre. L'Outil-dent® se monte en lieu et place du godet sur les pelles, mini-pelles, tracto-pelles de 1 à 35 tonnes. Ses 2 faces tranchantes permettent de travailler en butte et rétro et d'atteindre des rendements importants, avec un très faible coût d'entretien.
Plaisance Équipements, tél. 03 83 42 15 79, fax 03 83 42 24 21, www.plaisance-equipement.fr

ALM

Machines polyvalentes

La société ALM propose une gamme complète de broyeurs (de 30 à 1 000 CV) et de rogneuses de souches (de 27 à 275 CV). Un croque souche de très grosse capacité est aussi disponible ; il possède une ouverture de 2,75 m pour une puissance de 63 tonnes. La gamme Beast est composée de machines polyvalentes (de 300 à 1 000 CV) capables de traiter des souches, des troncs, du bois de démolition, des palettes, des déchets verts... Ces machines sont disponibles soit en version routière, soit en version chenilles.
ALM, tél. 02 43 53 44 33, e-mail broyeursbandit@wanadoo.fr

Quivogne

Broyeur forestier BF

Avec sa caisse renforcée 12 mm et sa transmission 540 ou 1 000 trs/min largement dimensionnée, le broyeur forestier BF est conçu pour les travaux les plus exigeants. Il peut être équipé, au choix, d'un plateau 3 chaînes ou d'une hélice 3 couteaux et est disponible en deux largeurs de travail : 1,50 m et 1,80 m. Un large choix d'options est proposé, tel que les patins réglables, la tôle de blindage, le cardan avec roue libre. Deux modèles existent : le BF15 et le BF18, d'une largeur totale respective de 1,70 m et 2 m.
Quivogne, tél. 03 84 68 04 00, e-mail contact@quivogne.fr

Lely

Nouvelle combinaison de faucheuses conditionneuses

La Splendimo 900 MC est une combinaison de faucheuses conditionneuses Triplo qui intègre le fameux pivot pendulaire ainsi que le dernier modèle de faucheuse conditionneuse frontale Splendimo FC. Grâce à sa largeur de travail de 8,90 m, c'est la machine idéale pour les chantiers importants. La grande largeur des conditionneurs à doigts nylon (réglable pour un épandage large ou pour réaliser un andain) garantit un conditionnement efficace et une productivité élevée. Les différentes faucheuses ont un chevauchement de 35 cm de chaque côté pour pouvoir tourner dans les recoins sans abîmer la récolte. La pression au sol peut être ajustée en 4 niveaux au moyen d'un axe qui permet à l'opérateur de régler la Triplo pour qu'elle s'adapte à tous les types de récoltes et à toutes les conditions. Elle bénéficie aussi du nouveau Splendimo Clip pour le changement rapide des couteaux. Elles sont également équipées d'un système de double pivot pour le suivi du contour du sol, d'un dispositif d'effacement sur les faucheuses arrière pour l'évitement des obstacles et d'un soulèvement individuel des faucheuses arrière pour manœuvrer dans les champs étroits.

Lely France
Tél. 02 33 81 44 22
ou info@lely.fr

Trelleborg

Nouveau pneu porteur

Le Trelleborg AW305 est un pneu qui répond aux nouvelles normes de contraintes de surcharge et de vitesse pour les remorques, les plateaux à paille et outils de préparation du sol. De marquage millimétrique, ils possèdent un indice de charge en A8. Cette dernière amélioration permet une plus forte capacité de charge et une vitesse maximale beaucoup plus élevée (40 – 50 km/h) qu'avec les versions en PR ou en A6 que l'on trouve généralement sur le marché (jusqu'à + 40 %). C'est une gamme de 19 dimensions, du 260/70-15 au 520/50-17 qui offre un choix important répondant à la plupart des besoins.

Trelleborg Wheel Systems,
Tél. 03 44 30 19 80, fax :
03 44 23 08 17.

Promodis

Remorques de transport

La gamme de remorques porte-matériels de Promodis a été complétée pour se décliner maintenant en 4 gammes. La gamme culture RPM Culture de 4,50 m à 7,00 m de longueur pour une charge utile de 4,2 à 4,6 t, reçoit un nouvel essieu arrière plus compact. La RPM Tourelle, avec sa tourelle très compacte, permet de transporter des charges importantes, jusqu'à 7,2 t, et de descendre et monter le plateau sans dételer. Elle est disponible en 3 longueurs de 5 m, 6 m et 7 m. La gamme Viti avec les RPM Viti a été spécialement conçue pour transporter les pallox de raisin. Elles s'abaissent complètement au sol pour avoir un seuil de chargement de 25 cm et sont dotées de série d'un essieu directeur. 2 modèles sont disponibles : la RPM viti 560 FA avec une flèche articulée et la RPM viti 560 T avec une tourelle, d'une longueur de 5,6 m (7 palettes) pour des charges utiles respectives de 5 t et 6,4 t. Enfin, la gamme Arbo est conçue pour véhiculer les pallox de fruits dans les plantations. Elle comprend 2 modèles d'une longueur de 4,20 m (5 pallox) et 5,20 m (6 pallox), d'une largeur utile de 1,20 m et d'une charge utile de 4,5 t.

Promodis
Tél : 02 38 69 71 60,
fax : 02 38 69 71 61.

Actisol

Nouveaux déchaumeurs

Les déchaumeurs de la série Cybelle sont des outils portés maniables, de 4 m, 4,50 m et 5 m de largeur de travail. Ils permettent aussi bien de fissurer le sol à 25-30 cm que de déchaumer superficiellement à vitesse soutenue grâce à leurs dents Non Stop à coutre fuyant, équipées d'ailettes démontables. Dotés d'un repliage hydraulique à la verticale, leur largeur au transport n'excède pas 2,50 m. Les Cybelle disposent en série d'un double rouleau arrière dont la pression au sol est modulable par vérin hydraulique à butée réglable. Le premier rouleau « *mixteur* » intensifie le mélange terre-paille, alors que le 2e, soit de type Flex ou à barres agressives, fournit un rappui énergique. Actisol propose également un modèle 6 m Spartea de type semi-porté à essieu central.

Actisol
Tél. 02 41 62 60 00,
fax 02 41 62 08 06.

Wood-Mizer

Des améliorations sur les lames et le kit de maintenance

La société Wood-Mizer a perfectionné l'affûteuse de ses lames à ruban semi-industrielles, dévoilé un nouveau bac de nettoyage des rubans et agrandi son usine de lames. Le système électrique de l'affûteuse a été amélioré ainsi que sa maintenance ergonomique.

La nouvelle affûteuse et son nouveau bac de nettoyage sont nettoyés au solvant à haute température, affûtées et réglées par un équipement géré par ordinateur pour une meilleure précision. Un meilleur système d'avoyage est aussi disponible pour cette opération primordiale. Un système à vis, moins fatiguant pour l'opérateur, remplace l'ancien système à levier. Les lames sont en un alliage d'acier très résistant à la rupture et à la déformation. Une grande variété de profils permet de procéder à tous les travaux courants, ou à des usages plus spécifiques, et les lames supportent de nombreux réaffûtages. Ces lames s'utilisent, de préférence, sur les machines Wood-Mizer, même si des possesseurs d'autres marques de machine y ont recours aussi.

Wood-Mizer
Tél. 03 21 32 14 67, fax 03 21 32 13 13, www.woodmizer.fr

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

AGRIMAT	P 20
ALLIANCE	P 23
ALM	P 41
BONNEL	P 11
CASE IH	IV de COUV
CLAAS	II de COUV, P 35
COLAERT ESSIEUX	P 29
FLEXON	P 21
HANTSCH	P 27
HARDI EVRARD	P 49
KIRPY	P 17
LAND ROVER	P 4
LELY	P 36
MASSEY FERGUSSON	III de COUV
MERCURE	P 39
NORDIC PNEUS	P 33
NOREMAT	P 37
OPTIMACHINES	P 13
PELLENC	P 31
QUITTE	P 28
RIMAN	P 21
ROPA	P 42
SIVAL	P 38
WOOD MIZER	P 44

EDT Occa
Prochaine parution 20/11/2006
réservation au 02 98 98 01 40

RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION
POUR BEC KEMPER (TOUTES SÉRIES)

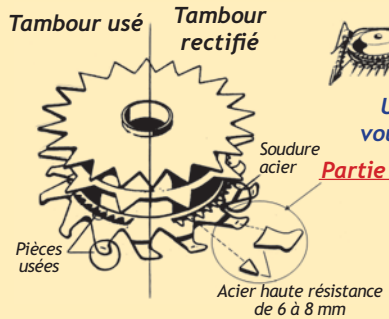

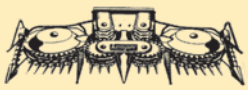

Une différence que vous saurez apprécier.

Partie remplacée

Contact **JOLIVET Daniel**
Tél. 02 41 70 13 70
Fax 02 41 78 36 44
Port. 06 71 59 07 51

Ets CARLU & Cie
Spécialiste Vente Pièces Détachées
PIÈCES DÉTACHÉES POUR TRACTEURS
NEUVES : M.F. - FORD - CASE IH - SD - DB - JOHN DEERE - LANDINI - etc…
OCCASION : M.F. - SAME - Deutz, I.H. / SPÉCIALISTE PERKINS (neufs)
RÉNOVATION MOTEURS TOUTES MARQUES - KIT MOTEURS
Tél. 03 21 64 32 34 - Fax 03 21 65 12 07 - E-mail : carlu@carlu.fr
Ets CARLU notre force : le stock et le prix
Livraison toute France

Ets PATOUX - 62
Tél. 03 21 26 08 55
Fax 03 21 26 88 19
NEW HOLLAND
Internet : www.patoux.fr
E-mail : jl.walle@patoux.fr

PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND
Achat Épave ou Fatigué

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

8 fois par an ne manquez pas :

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les évènements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions… nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je suis adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :
1 an *(soit 8 numéros)* au prix de **23 €**
Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14
Pour tout renseignements :
Tél. 01 53 91 44 44

Je ne suis pas adhérent
au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

☐ Je m'abonne pour :
1 an *(soit 8 numéros)* au prix de **45 €**
Je joins mon règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
☐ Carte bancaire N° | | | | | | | | | | | | | | | |
Date d'expiration ___/___/___

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

éditions fitamant
Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

0611PEDT-4

MES COORDONNÉES
Nom _____ Prénom _____
Entreprise _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____ E-mail _____

ACTIVITÉ
- ◯ Entrepreneurs de travaux agricoles
- ◯ Entrepreneurs de travaux forestiers
- ◯ Entrepreneurs de travaux ruraux
- ◯ Entrepreneurs de travaux publics
- ◯ Concessionnaires
- ◯ Constructeurs de matériels
- ◯ Centre de formation
- ◯ Autres *(préciser)*

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

LES OFFRES SE RAMASSENT À LA PELLE

Du 4 septembre au 29 octobre 2006

L'Automne des Grandes Cultures

GAMME GRANDES CULTURES

Massey Ferguson dispose aujourd'hui d'une gamme Grandes Cultures entièrement renouvelée.

Désormais, tous nos tracteurs de plus de 80 Ch proposent une transmission grâce à laquelle il n'est plus nécessaire de débrayer. Dès 160 Ch, nos nouveaux modèles bénéficient également de la nouvelle motorisation SISU conforme aux nouvelles normes d'émission Tier III et d'un nouveau design* pour les tracteurs MF 6400 et MF 7400. La Récolte n'est pas en reste avec la coupe à tapis Powerflow sur les nouvelles moissonneuses Beta.
Autant d'évolutions dans le seul but de vous proposer des produits toujours plus innovants et performants. **Rendez-vous vite chez votre concessionnaire pour découvrir l'ensemble de nos gammes et les « Offres d'Automne » que nous vous avons préparées.**

*Selon modèles

MASSEY FERGUSON est une marque déposée d'AGCO Corporation | **www.masseyferguson.com** AGCO

MASSEY FERGUSON

RCS 397 566 860 000 29 - POINTVIRGULE 03 44 23 48 48

EXIGEANTS EN FINANCEMENT ?

1,99%*

sur tous les tracteurs de la gamme Case IH

1,99%* jusqu'au 30 novembre 2006 chez votre concessionnaire

***Conditions de financement présentées en crédit amortissable. Crédit sur 5 échéances terme échu, dont la première 1 mois après la date de livraison contractuellement prévue ou effective du matériel, suivie de 4 échéances annuelles.**

Exemple : Pour un crédit de 10.000 Euros, vous remboursez une première échéance à terme échu de 1.939 Euros (hors assurances facultatives), 1 mois après la livraison, suivie de 4 échéances annuelles de 2.121 Euros (hors assurances facultatives). TEG annuel fixe : 1,99% (hors frais de dossier et d'assurance). Durée totale du crédit 49 mois. Coût total du crédit : 423 Euros (hors frais de dossier et assurances facultatives). Offre réservée exclusivement aux exploitants agricoles, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles pour tous les tracteurs neufs Case IH vendus par les concessionnaires du réseau Case IH participant à l'opération. Sous réserve de l'accord de crédit de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur. Offre valable du 1er octobre 2006 au 30 novembre 2006.

Pour plus d'informations, contactez votre concessionnaire Case IH le plus proche
ou appelez le numéro vert 0800 903 179 (numéro gratuit depuis un poste fixe) – www.caseih.com

CNH Capital

CASE IH
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS